



Restitution de l'enquête préliminaire à la nouvelle stratégie relative aux plantes exotiques envahissantes en région Occitanie



Panorama des acteurs, des initiatives et des besoins



un partenariat des

Conservatoires botaniques nationaux

Conservatoire Botanique National



méditerranéen
de Porquerolles

Cyril Cottaz,
chargé de projet
Plantes exotiques envahissantes

Mallaury Hamon,
chargée de mission
Plantes exotiques envahissantes

Conservatoire Botanique National



des Pyrénées
et de Midi-Pyrénées

Jérôme Dao,
chargé de projet
Plantes exotiques envahissantes



UNION EUROPÉENNE
PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS
EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Liberté
Égalité
Fraternité



Ce travail est coordonné par les Conservatoires botaniques nationaux des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et méditerranéen de Porquerolles (CBNMed), avec le soutien du Fond européen de développement régional (FEDER), de l'État (DREAL Occitanie), de la Région Occitanie et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Rédaction

HAMON Mallaury – Plantes exotiques envahissantes (CBNMed)
COTTAZ Cyril – Plantes exotiques envahissantes – Référent LR (CBNMed),
DAO Jérôme – Plantes exotiques envahissantes – Référent MP (CBNPMP),

Relecture

LUCAS Jessica – Communication (CBNPMP)

Avec la contribution de :

CHAMBIGE Catherine – Administration (CBNMed)
UGO Julien – Conservation (CBNMed)

Date de réalisation :

Décembre 2020

Citation recommandée :

HAMON M. (coord.), 2020. Restitution de l'enquête préliminaire à la nouvelle stratégie relative aux plantes exotiques envahissantes en région Occitanie. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP). 33 p + annexes.

Photographies de couverture :

Action de gestion © CBNPMP (J. Dao)	<i>Carpobrotus</i> spp. © CBNMed (C. Cottaz)	<i>Reynoutria x bohemica</i> © CBNPMP (J. Dao)	Travaux de bords de route © CD12 (Service route)
--	---	---	---

Sommaire

Résumé	2
I. Introduction.....	4
II. Construction et diffusion de l'enquête Occitanie	4
A. Création d'un mailing régional.....	4
B. Conception du questionnaire	4
C. Diffusion de l'enquête	5
III. Analyse des résultats	6
A. Recensement des acteurs concernés par les PEE.....	6
B. Connaissance de la problématique et des ressources.....	13
C. Panorama des actions existantes.....	20
D. Identification des attentes et des besoins des acteurs	23
IV. Conclusion	31
Annexe 1 : Enquête envoyée aux acteurs d'Occitanie	1
Annexe 2 : Tableau des structures ayant répondu au questionnaire	2
Annexe 3 : Liste des PEE mentionnées par les répondants.....	6
Annexe 4 : Attentes des répondants vis-à-vis de la future stratégie.....	8

Résumé

La présente enquête a plusieurs objectifs :

- ✎ identifier les acteurs régionaux susceptibles d'être confrontés à la problématique des plantes exotiques envahissantes (PEE),
- ✎ lister les ressources documentaires disponibles connues des répondants,
- ✎ dresser un panorama des actions déjà menées en région,
- ✎ recenser les attentes et les besoins des acteurs régionaux,
- ✎ mobiliser un réseau d'acteurs via des efforts d'information-communication en amont de l'élaboration de la stratégie.

L'enquête a été réalisée sous forme d'un formulaire en ligne de 20 questions. La cible est l'ensemble des acteurs professionnels régionaux susceptibles d'être confrontés à la problématique des invasions biologiques de plantes exotiques envahissantes.

Le lien internet vers l'enquête a été transmis début juillet 2020 à 1130 destinataires, représentant 545 structures en région Occitanie. Le lien a été relayé par des partenaires à des échelles nationale, régionale, départementale, locale, ainsi que par des fédérations et autres regroupements d'organismes professionnels.

L'enquête a été diffusée deux mois entre juillet et septembre 2020.

174 formulaires d'enquête ont été complétés, dont 168 issus de répondants régionaux (93.7 %), le reste provenant de répondants nationaux ou d'autres régions.

Le nombre de répondants originaires des ex-régions Languedoc-Roussillon (LR) et Midi-Pyrénées (MP) est sensiblement le même.

Au moins 50 % des répondants sont des acteurs intervenant dans le domaine des milieux naturels (y compris cours d'eau), et dans une moindre mesure des acteurs intervenant dans les filières liées à l'agriculture et à la sylviculture (20 % des réponses).

Deux domaines très touchés par les plantes exotiques envahissantes – secteur routes et secteur JEVI (jardins, espaces verts et infrastructures) – sont peu représentés parmi les répondants (9 % des réponses), ce qui pourrait s'expliquer par un défaut de publicisation de l'enquête auprès de ces domaines professionnels ou bien un potentiel manque d'intérêt de ces publics pour le sujet, suggérant que des efforts ciblés d'information sur la thématique restent à poursuivre.

91 % des répondants sont déjà confrontés à la problématique des PEE. L'enquête a donc principalement mobilisé les acteurs qui connaissent le sujet. **Globalement, les documents et sites internet de référence sont connus des répondants, les acteurs clés sont identifiés et sollicités par les répondants**, et les outils en ligne existants (signalement, répartition ou retours d'expérience) sont utilisés pour 2/3 des répondants.

8 PEE avaient été proposées en image dans le formulaire. Parmi elles, **71 % des répondants affirment connaître les renouées asiatiques, 56 % les ambrosies, 52 % les jussies américaines et 41 % l'ailante glanduleux.**

Les renouées asiatiques (*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis*, *R. x bohemica*) sont fortement citées, et pourtant elles ne sont pas soumises à une réglementation. Elles sont assez inégalement réparties sur la région : très présentes dans l'ensemble du piémont pyrénéen et le long des grands cours d'eau mais plus sporadiques ailleurs. Ces plantes sont très problématiques sur les territoires colonisés en raison d'une forte croissance des foyers et d'une dispersion liée aux activités humaines (transport de terre contaminée par les rhizomes, projection de fragments « fertiles » lors des opérations de broyage) ou bien spontanée (dissémination par les crues, dissémination de graines fertiles pour *Reynoutria x bohemica* et *R. sachalinensis*).

Concernant les 3 autres espèces principalement citées, les ambrosies (*Ambrosia* spp.), les jussies américaines (*Ludwigia* spp.) et l'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), une réglementation s'applique à chacune d'elles.

Les ambrosies sont au cœur d'une politique de communication et de gestion, notamment pour atténuer les impacts sanitaires de ces plantes (pollen très allergène), reposant sur des relais nationaux, régionaux, départementaux et un réseau de référents locaux, et se révèlent donc logiquement bien connues des répondants.

Les jussies américaines sont les seules PEE ayant fait l'objet d'une interdiction ancienne d'introduction en France ([Arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel](#)) et il n'est pas surprenant qu'elles soient donc également connues des gestionnaires de milieux naturels.

Les nombreuses citations pour l'ailante glanduleux illustrent probablement le nombre croissant de foyers problématiques de cette espèce récemment réglementée ([Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain](#)).

En complément des 8 PEE proposées dans le formulaire, les répondants ont ajouté 38 autres espèces ou genres – les plus cités étant le buddleia de David (*Buddleja davidii*) et les balsamines asiatiques (*Impatiens* spp.), des réponses qui suggèrent autant d'acteurs dotés d'une très bonne connaissance de la problématique et des PEE représentées sur le territoire !

Les mesures préventives (prévention, surveillance, connaissance, sensibilisation, restauration écologique : 320 réponses) surpassent très largement les actions de contrôle (gestion, expérimentation : 111 réponses), ce qui peut traduire des difficultés d'engager des efforts de gestion en termes de moyens humains, matériel, financiers...

Concernant les attentes des répondants, elles confirment les ressentis préalables avec des actions très attendues comme l'élaboration d'une liste des PEE, l'accès à des cartes de répartition, le besoin de disposer de méthodes de contrôle et de bénéficier d'appuis techniques. Certaines mesures préventives (surveillance, sensibilisation, prévention) semblent pouvoir être mises en œuvre avec certitude par les répondants dans le futur. En revanche, les actions de gestion et d'expérimentation sont considérées comme incertaines par une majorité de répondants, il faudra donc identifier des leviers d'actions pour faciliter leur réalisation.

Enfin, plus de 50 réponses exprimaient une forte attente vis-à-vis de la future stratégie régionale, laissant supposer un fort intérêt des publics concernés à s'impliquer dans l'élaboration du document cadre et à participer à la définition des orientations de la future stratégie régionale.

I. Introduction

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie (DREAL), la Région Occitanie, avec le soutien du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), ont mandaté pour la période 2020-2022 les Conservatoires botaniques nationaux des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) afin d'élaborer une stratégie régionale relative aux plantes exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été engagées en 2020 :

- ∞ une enquête sur les attentes et besoins des acteurs régionaux,
- ∞ une liste des espèces végétales (et fongiques) exotiques envahissantes d'Occitanie,
- ∞ un travail sur les zones biogéographiques régionales.

Le présent rapport détaille les actions liées à la diffusion d'une enquête sur les plantes exotiques envahissantes en région Occitanie.

II. Construction et diffusion de l'enquête Occitanie

A. Création d'un mailing régional

Le mailing destiné à l'envoi du questionnaire a été réalisé par les deux Conservatoires botaniques nationaux sur leur territoire d'agrément, c'est-à-dire l'ancienne région Languedoc-Roussillon pour le CBNMed et l'ancienne région Midi-Pyrénées pour le CBNPMP.

Plus de **1 130 destinataires**, correspondant à **545 structures** en région Occitanie, ont été sollicités pour participer à l'enquête en ligne.

B. Conception du questionnaire

Le questionnaire a été conçu pour interroger les savoirs et les pratiques des acteurs de la région sur la thématique PEE en vue :

- ∞ d'évaluer l'état de leurs connaissances,
- ∞ d'explorer le panel des réalisations entreprises,
- ∞ de faire émerger leurs attentes vis-à-vis de la future stratégie,
- ∞ de faciliter l'appropriation du contexte et des axes de travail par les répondants, tout en respectant un temps de réponse modeste.

Cette enquête préliminaire à la nouvelle stratégie relative aux PEE d'Occitanie a été organisée en 20 questions autour de 5 grands axes (A, B, C, D et E) ([Annexe 1](#)) :

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

B. CONNAISSANCE DE LA PROBLÉMATIQUE ET DES RESSOURCES

C. PANORAMA DES ACTIONS EXISTANTES

D. IDENTIFICATION DE VOS ATTENTES ET VOS BESOINS

E. ÊTRE INFORMÉ

Le temps de remplissage complet du questionnaire a été estimé entre 5 et 10 minutes.

C. Diffusion de l'enquête

Pour faciliter la diffusion de l'enquête, plusieurs partenaires ont été sollicités : Conservatoire des espaces naturels (CEN) Occitanie, Agence régionale de la biodiversité (ARB) Occitanie, Union régionale des centres permanents d'initiative pour l'environnement (URCPIE) Occitanie. Elle a été aussi relayée via divers réseaux sur la thématique des espèces exotiques envahissantes : par exemple, le réseau « PEE Midi-Pyrénées » (Planpee MP), le réseau « ambrosies », le réseau national sur les espèces exotiques envahissantes (Centre de ressources EEE), Plante & Cité, l'interprofession de l'horticulture (Val'hor) et la fédération du paysage (FNPHP), afin de garantir une large diffusion auprès des différents réseaux d'acteurs existants.

L'enquête a été mise en ligne et diffusée par mail le 13 juillet 2020. Deux relances par mail ont été effectuées (début août et début septembre). L'enquête a ensuite été clôturée le 18 septembre 2020.

III. Analyse des résultats

A. Recensement des acteurs concernés par les PEE

Les répondants

Au total, **174** personnes ont répondu à l'enquête régionale Occitanie, soit **15,4%** du mailing de départ, comprenant **163** personnes travaillant dans la région Occitanie et **11** personnes travaillant sur la thématique espèce exotique envahissante au niveau national ou hors région.

Pour approfondir : l'ensemble des structures identifiées au niveau national ou hors région sont :

- ☞ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- ☞ Alliance forêts bois
- ☞ Association de coordination technique agricole (ACTA, institut technique agricole)
- ☞ 3 bureaux d'études : Eauce, Egis et Cermeco
- ☞ Centre de ressources espèces exotiques envahissantes (CDR-EEE)
- ☞ Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (64)
- ☞ École pratique des hautes études
- ☞ Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) France
- ☞ Office national des forêts (ONF)

Sur les 174 réponses, 27 personnes ont répondu au questionnaire anonymement.

À noter : l'enquête en ligne a eu un très bon taux de réponse, avec **174 répondants professionnels, équivalent à 15% du mailing initial.**

Quel est votre type de structure ?

Pour la troisième question, 6 choix étaient possibles (choix multiples, question obligatoire) :

- ☞ Établissement public, administration
- ☞ Collectivité territoriale
- ☞ Association, fédération
- ☞ Établissement privé
- ☞ Particulier
- ☞ Autre (texte libre)

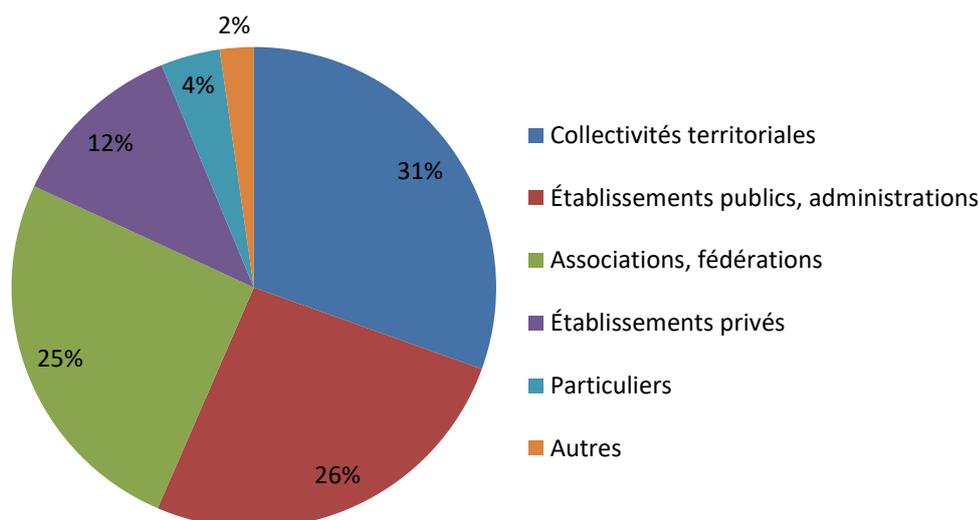


Figure 1. Types de structures ayant répondu à l'enquête (177 réponses, 100% des répondants).

Les structures les plus représentées dans les réponses sont des collectivités territoriales (54 réponses), les établissements publics et administrations (46 réponses), les associations et fédérations (45 réponses), les établissements privés (21 réponses), les particuliers (7 réponses) et la catégorie « Autres » (4 réponses). (Fig.1 et [Annexe 2](#))

Remarque : Le nombre total de réponses à cette question est de 177 structures, représentant 174 répondants (trois répondants indiquent appartenir à 2 structures).

Pour approfondir : l'ensemble des organismes répondants sont listés ci-dessous :

Pour les **collectivités territoriales**, les principaux répondants sont :

∞ **17 syndicats de bassin** : Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (4 répondants), Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (2 répondants), Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian (2 répondants), Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (2 répondants), Syndicat mixte Canigó Grand Site, Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze – ABCèze, Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères, Syndicat mixte de la Têt bassin versant, Syndicat mixte de rivière Cérou Vère, Syndicat mixte des bassins versants du Céou et de la Germaine, Syndicat mixte des bassins versants du Réart, Syndicat mixte des trois vallées, Syndicat mixte du bassin de l'Agout, Syndicat mixte du bassin versant Tarn aval, Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze, Syndicat mixte Lot Dourdou.

∞ **6 Parcs naturels régionaux** : Parc naturel régional du Haut-Languedoc (3 répondants), Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises (2 répondants), Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (2 répondants), Parc naturel régional des Causses du Quercy, Parc naturel régional des Grands Causses, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac (1 répondant).

- ⌘ **6 Conseils départementaux** : Conseil départemental de la Haute-Garonne (31), Conseil départemental de la Lozère (48), Conseil départemental de l'Aveyron (12), Conseil départemental du Gard (30), Conseil départemental du Gers (32) et le Conseil départemental du Tarn (81).
- ⌘ **Seulement 4 Communautés de communes** : Communauté de communes Terres des Confluences (2 répondants), Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron et Communauté de communes Lodévois et Larzac.
- ⌘ **Aucune collectivité représentative des grands centres urbains et des territoires à de forte pression d'aménagement**

A noter : un effort d'animation est à prévoir auprès des élus pour faciliter la déclinaison de la future stratégie dans les politiques publiques.

Pour les **établissements publics et administrations**, les principaux répondants sont :

- ⌘ **Office français de la biodiversité (OFB) (9 répondants)** : Service départemental de Tarn-et-Garonne (82) (2 répondants), Service départemental de l'Ariège (09), Service départemental de l'Aveyron (12), Service départemental du Tarn (81), Service départemental du Lot (46), Service départemental des Hautes-Pyrénées (65), Direction régionale Occitanie (2 répondants).
- ⌘ **Directions départementales des territoires (DDT) (8 répondants)** : Direction départementale des territoires du Tarn-et-Garonne (82) (2 répondants), Direction départementale des territoires des Hautes-Pyrénées (65) (2 répondants), Direction départementale des territoires d'Aveyron (12), Direction départementale des territoires du Lot (46), Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (66), Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude (11).
- ⌘ **Agence régionale de santé d'Occitanie (ARS) (6 répondants)** : Délégation du Gers (32), Délégation du Tarn (81), Délégation des Hautes-Pyrénées (65), Délégation du Lot (46), Délégation de la Lozère (48), Délégation de la Haute-Garonne (31).
- ⌘ **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie (2 répondants)**.
- ⌘ **Office national des forêts (2 répondants)**
- ⌘ **Parc national des Pyrénées (1 répondant)**
- ⌘ **Agence régionale de la biodiversité (ARB) d'Occitanie (1 répondant)**
- ⌘ **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie (DRAAF Occitanie) (1 répondant)**

A noter : l'Etat, à travers ses établissements publics et administrations, est mobilisé en région sur cette thématique.

Pour les **associations et fédérations**, les principaux répondants sont :

- ∞ **12 associations de la protection de la nature** : Nature en Occitanie (4 répondants), Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (ADASEA) d'Occitanie (2 répondants), ADASEA du Gers (2 répondants), Association ISATIS (2 répondants), Association Arbres et paysages d'autan (2 répondants), Association ADENA - Réserve naturelle nationale du Bagnas, Association botanique gersoise, Association nature Comminges, Association Les écologistes de l'Euzière, Association Primula plantes & hommes, Association Société des sciences naturelles de Tarn-et-Garonne (SSNTG), Association Terres de vie en Lozère et Association mycologique et botanique de l'Aveyron (AMBA).
- ∞ **6 CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement)** : CPIE Ariège (ANACEN Ariège) (2 répondants), CPIE Terres toulousaines, CPIE bassin de Thau, CPIE Bigorre-Pyrénées, CPIE du Rouergue et le CPIE du Pays gersois.
- ∞ **4 fédérations de chasse** : FDC Tarn (81), FDC Tarn-et-Garonne (82), FDC Lot (46), FDC Gers (32).
- ∞ **5 fédérations de pêche** : Association régionale de pêche d'Occitanie, FDPPMA Ariège (09), FDPPMA Gers (32), FDPPMA Lozère (48) et FDPPMA Tarn (81).
- ∞ **1 institut technique agricole** : Association de coordination technique agricole (ACTA).
- ∞ **le CEN Occitanie (Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie)** (3 répondants)
- ∞ **la FREDON France (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles France)** (1 répondant)

Pour les **établissements privés**, les principaux répondants sont :

- ∞ **10 bureaux d'études** : Eaucea (2 répondants), Naturalia environnement (2 répondants), ADRET environnement, Carex (cartographie et expertise des milieux naturels), CERMECO (Conseil expertise recherche et maîtrise d'œuvre en écologie), Dinger environnement, Egis, La Garonnaise, L'Atelier des cimes, EIRL Aicha du boucheron chemins de paysages (Paysagiste concepteur)
- ∞ **Des acteurs des filières sylvicoles, agricoles, pêche et jardin** (9 répondants) : Alliance forêts bois (3 répondants), exploitant agricole - SCEA de Marmorières & Jehan le Pelletier de Woillemont, exploitant agricole SCEA Château Montfin, Laboratoires Dubernet, Société coopérative d'intérêt collectif agricole Pêchesud et Cade Jardin méditerranéen.

Pour les **particuliers**, ce sont des exploitants agricoles (4 répondants) ainsi que des botanistes indépendants (2 répondants) et un expert naturaliste qui ont répondu à l'enquête.

Pour les **réponses « Autre »**, trois Chambres d'agriculture (Occitanie, Aveyron et Haute-Garonne) et le Centre de ressources espèces exotiques envahissantes (CDR-EEE) ont répondu.

A noter : les acteurs des filières de l'horticulture et du paysage sont presque absents (1 bureau d'étude paysage, 1 fédération) malgré une communication professionnelle importante sur le sujet.

En revanche, on décompte au moins 6 exploitations agricoles, en plus de 3 Chambres et de l'institut ACTA parmi les répondants, ce qui montre une attente réelle sur la thématique.

Un travail renforcé avec l'ensemble des entreprises de ces secteurs est à prévoir pour avoir une meilleure connaissance des besoins des professionnels en Occitanie.

A quelle échelle de travail intervenez-vous ?

Pour cette question, 15 choix étaient possibles (choix multiples, question obligatoire) :

- ☞ France
- ☞ Région Occitanie
- ☞ Ariège (09)
- ☞ Aude (11)
- ☞ Aveyron (12)
- ☞ Gard (30)
- ☞ Haute-Garonne (31)
- ☞ Gers (32)
- ☞ Hérault (34)
- ☞ Lot (46)
- ☞ Lozère (48)
- ☞ Hautes-Pyrénées (65)
- ☞ Pyrénées-Orientales (66)
- ☞ Tarn (81)
- ☞ Tarn-et-Garonne (82)

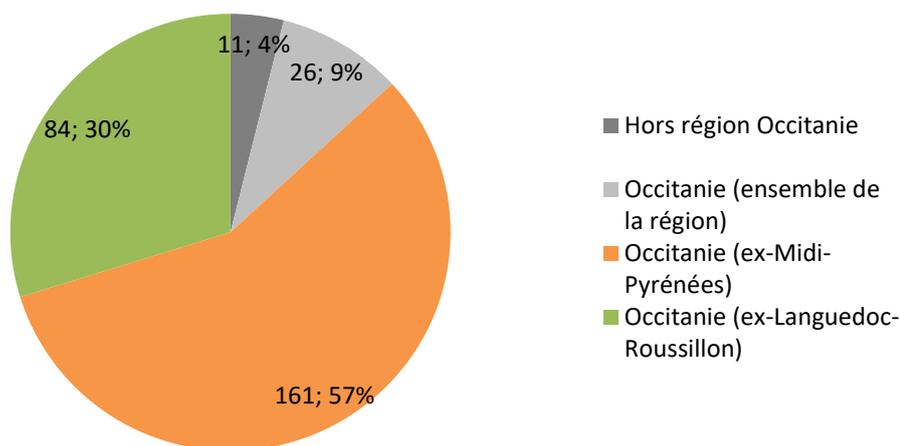


Figure 2. Synthèse des réponses (282 réponses, 100% des répondants).

L'ex-région Midi-Pyrénées comptabilise 57% des réponses départementales, près de deux fois plus que l'ex-région Languedoc-Roussillon qui comptabilise 30% des réponses (Fig.2). Ces résultats illustrent la **forte mobilisation des acteurs liée au plan d'actions relatives aux**

plantes exotiques envahissant de Midi-Pyrénées, animé depuis 2013. En Languedoc-Roussillon, l'animation sur cette thématique a été plus éparse et dépendante des sollicitations.

26 répondants interviennent sur toute de la région Occitanie comme par exemple la DREAL Occitanie, l'association Nature en Occitanie, des bureaux d'études, etc.

À noter : 96% des répondants interviennent en Occitanie.

Remarque : Le nombre total de réponses à cette question est de 282 réponses (sur 174 répondants) car de nombreux répondants ont une emprise interdépartementale.

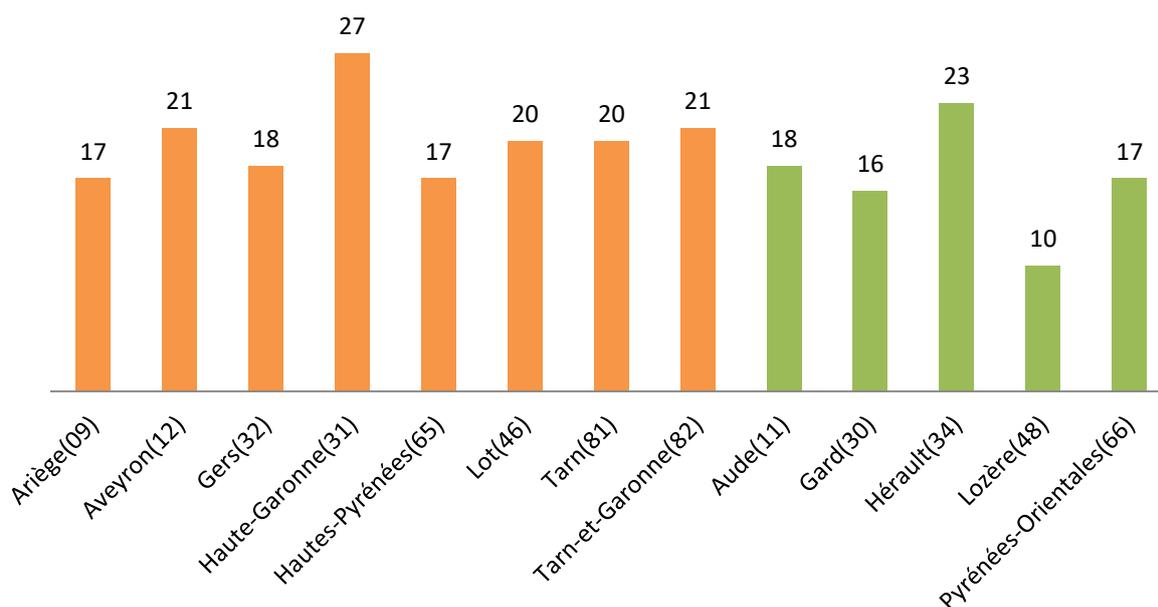


Figure 3. Répartition des réponses par département (174 réponses, 100% des répondants). En orange, les départements de la région ex Midi-Pyrénées et en vert les départements de la région ex Languedoc-Roussillon.

Les PEE semblent être une thématique touchant l'ensemble des départements de la région Occitanie. Notons un maximum des répondants en Haute-Garonne (27 réponses) et un minimum lozériens (10 réponses) (Fig.3). L'animation territoriale de la future stratégie devra permettre mobiliser équitablement tous les départements de la région.

À noter : l'ensemble du territoire régional s'est exprimé avec des réponses émanant de chaque département d'Occitanie.

Note : les analyses se focalisent dorénavant sur les réponses des acteurs en région Occitanie

Sont exclus des analyses qui suivent, les répondants issus de structures implantées hors de la région Occitanie et/ou ayant une emprise considérée « nationale ». 5 structures sont concernées : l'ANSES, le CDR-EEE, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'Ecole pratique des hautes études et la FREDON France.

En revanche, [certains répondants suprarégionaux](#) jouent un rôle en région. Leurs réponses ont été utilisées dans les analyses qui suivent. Cela concerne les acteurs suivants : Association de coordination technique agricole (ACTA), Alliance forêts bois, Bureau d'études EAUCEA, Bureau d'études Conseil expertise recherche et maîtrise d'œuvre en écologie (CERMECO) et l'Office national des forêts (ONF).

Le total des répondants retenus pour la région Occitanie est ainsi de 168 répondants régionaux.

Quel est votre domaine d'intervention ?

Pour cette question, 6 choix étaient possibles (choix multiples) :

- ☞ Milieux naturels (y compris cours d'eau)
- ☞ JEVI (jardins, espaces verts et infrastructures)
- ☞ Agriculture/ Sylviculture
- ☞ Routes/ Infrastructures
- ☞ Tous milieux
- ☞ Autre (texte libre)

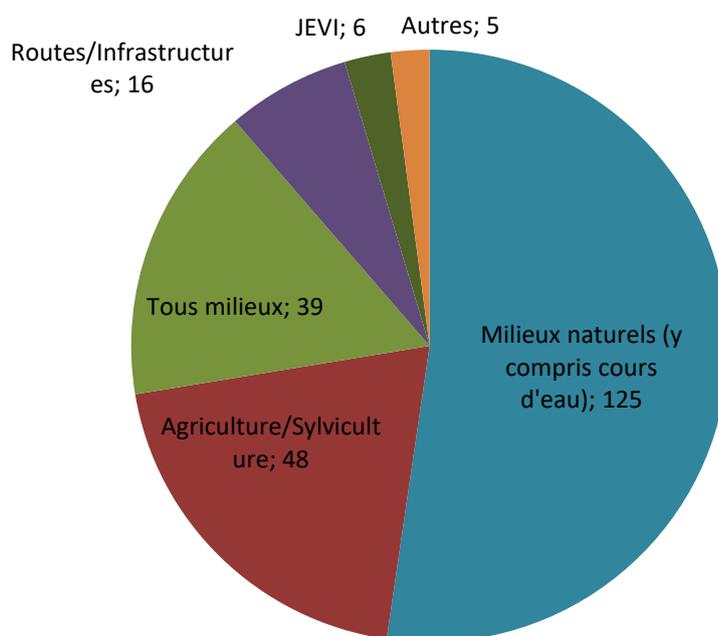


Figure 4. Répartition des réponses par domaine d'intervention (239 réponses, 99.4% des répondants régionaux).

La majorité des répondants interviennent dans le secteur de l'environnement : 52% de retours pour le domaine d'intervention « milieux naturels - y compris les cours d'eau » et 16% de réponses « tous les milieux (naturels, semi-urbains et urbains) » (Fig. 4).

D'autres secteurs importants et concernés par la problématique tels que **l'agriculture et la sylviculture, représentent près de 30% des retours, montrant que la thématique des invasions biologiques est aussi présente dans ces secteurs.**

Les services routes/infrastructures, notamment des Conseils départementaux, ont aussi été mobilisés pour répondre au questionnaire (16 réponses).

En revanche, **seulement 6 répondants du domaine JEVI** (jardins, espaces verts et infrastructures) ont répondu au questionnaire malgré un secteur où la problématique des plantes exotiques envahissantes est importante. Ce constat interroge, étant donné que le mailing de diffusion comprenait des collectivités territoriales disposant de services JEVI (118 communes et communautés de communes) et que l'association Plante & Cité (<https://www.plante-et-cite.fr/>) a relayé l'enquête dans son large réseau JEVI.

Dans la catégorie « Autre » les métiers en relation avec l'éducation à l'environnement et au développement durable ont répondu. Ces acteurs, comme par exemple **les CPIE, sont fortement mobilisés en région Occitanie sur des actions d'animation territoriale, de formation et de sensibilisation sur la thématique.**

Remarque : Le nombre total de réponses à cette question est de 239 réponses (sur 168 répondants) car de nombreux répondants ont différents secteurs d'application de leurs activités parmi celles proposées.

À noter : les intervenants en milieux naturels, agriculture et sylviculture représentent 89% des répondants ! Cela met inversement en lumière l'absence des acteurs JEVI (jardins, espaces verts et infrastructures) et des filières horticulture et paysage : la future stratégie devra trouver des pistes pour mieux impliquer ces acteurs.

B. Connaissance de la problématique et des ressources

Dans le cadre de vos activités, êtes vous confronté à la problématique PEE ?

Pour cette question, 3 choix étaient possibles (choix multiples) :

- Oui
- Non
- Autre (texte libre)

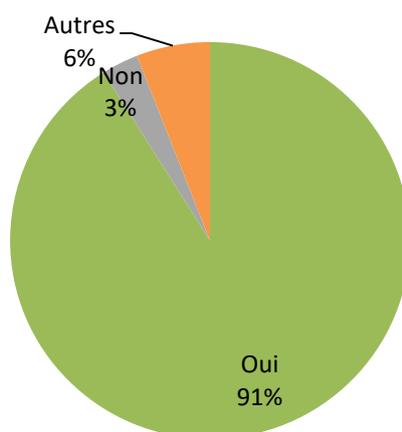


Figure 5. Répartition des réponses sur la confrontation à cette thématique dans le cadre de leurs activités professionnelles (168 réponses, 100% des répondants régionaux)

91% des répondants indiquent être confrontés à la thématique des PEE dans leurs activités (Fig.5). Peu de répondants indiquent ne pas y être confrontés (3%). Dans la catégorie « Autre », des répondants (6%) ont évoqué d'autres raisons (que la question était mal formulée par exemple).

Quel est votre niveau de connaissance sur cette problématique ?

Pour cette question, 3 choix étaient possibles (choix multiples) :

- ☞ Expert
- ☞ Modéré
- ☞ Débutant

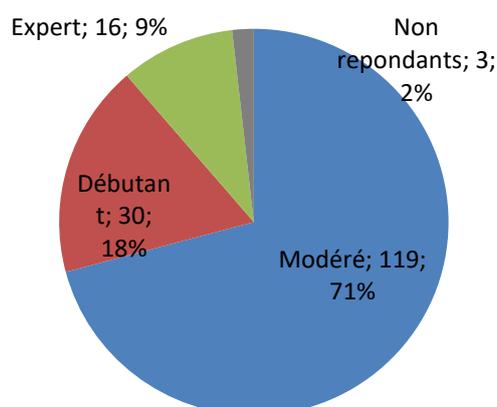


Figure 6. Niveau de connaissance des répondants sur la problématique PEE (165 réponses, 98.2% des répondants régionaux)

Cette question invite à une auto-évaluation du niveau de connaissance des répondants sur la problématique PEE. Il semblerait que les acteurs en région Occitanie possèdent déjà un bon niveau sur cette thématique, 71% considèrent avoir un niveau « modéré » et 9% avoir un niveau « expert ». Seuls 18% des répondants se considèrent comme débutants (Fig.6).

À noter : des résultats à nuancer car un même niveau de connaissance peut être apprécié très différemment par chacun.

Utilisez-vous les sites de référence suivants ?

Pour cette question, 4 choix étaient possibles (choix multiples) :

- ☞ Centre de ressources EEE (CDR-EEE) (www.especies-exotiques-envahissantes.fr)
- ☞ Site Planpee Midi-Pyrénées (<http://pee.cbnmp.fr>)
- ☞ Site INVMEDE (www.invmed.fr)
- ☞ Code de conduite Val'hor (www.codeplantesenvahissantes.fr)

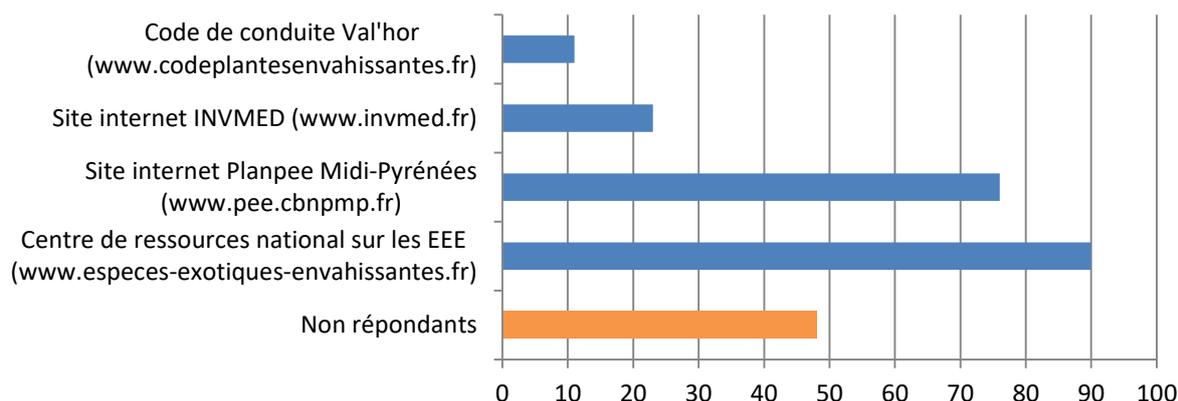


Figure 7. Nombre de réponses sur l'utilisation des sites de référence (200 réponses, 71,6% des répondants régionaux).

Les sites de référence sont connus par 71,6% des répondants en région Occitanie.

Le **CDR-EEE** est très bien identifié par les répondants (90 réponses) (Fig.7). C'est le site internet de référence national sur les EEE porté par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'Office français de la biodiversité (OFB) depuis 2017. Il présente des fiches espèces, des retours d'expériences de gestion, une documentation à jour et une lettre d'information (actualités européennes, nationales et locales). La bonne identification de ce site internet de genèse assez récente est très intéressante car c'est une ressource incontournable pour les acteurs locaux.

Le site internet **Planpee Midi-Pyrénées** est également bien identifié par les répondants (76 réponses) (Fig.7). C'est le site dédié au plan d'actions PEE animé par le CBNPMP depuis 2013 avec des ressources pour la détection, le signalement, la gestion et la sensibilisation sur la thématique à l'échelle du territoire Midi-Pyrénées.

Le site internet **INVMED** est un outil de référence développé par le CBNMed sur la thématique des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) à l'échelle de la région PACA. Il concerne historiquement la région PACA mais se déploie à l'échelle du territoire Languedoc-Roussillon. Il dispose actuellement d'une notoriété modérée en Occitanie (23 réponses) (Fig.7) et des efforts de publicisation sur ce territoire sont donc à poursuivre. Ce site regroupe des informations sur les plantes exotiques envahissantes : liste d'espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes pour les régions biogéographiques méditerranéennes et alpines (région PACA), des cartes de répartition, des préconisations de méthodes de gestion et des retours d'expériences de gestion.

Etonnamment, le site du **Code de conduite Val'hor** est peu connu des répondants (11 réponses) (Fig.7). Il est pourtant un site de référence pour les producteurs, les paysagistes et les aménageurs. Le code de conduite est d'abord une démarche volontaire de la filière horticole pour prendre en compte les PEE dans leurs activités : non production, non commercialisation, démarche de substitution... Nous ne pouvons pas savoir si ce site est identifié des acteurs JEVI (Jardins, espaces végétalisés et infrastructures) en région, ces derniers ayant peu participé à l'enquête. Le site comporte de nombreuses ressources utiles aux professionnels : fiches espèces, informations réglementaires et listes de substitution.

Remarque Le nombre total de réponses à cette question est de 200 réponses (sur 120 répondants) car de nombreux répondants ont émis plusieurs choix, connaissant plusieurs sites de référence.

À noter : 71,6% des répondants connaissent les sites de référence, dont le site national et les sites régionaux, déployés par les CBN d'Occitanie. Inversement 28,4 des répondants ne connaissent pas ces sites.

La future stratégie devra préciser comment mutualiser les efforts en ligne pour rendre accessibles l'ensemble des ressources utiles à l'échelle régionale.

Pour les répondants dits « Expert », deux personnes sur trois connaissent le CDR-EEE. Pour les répondants de la catégorie « Modéré », une personne sur deux connaît le CDR-EEE et pour les répondants dits « Débutant » une personne sur trois connaît le CDR-EEE.

Connaissez-vous les documents de référence suivants ?

Pour cette question, 6 choix étaient possibles (choix multiples) :

- ☞ Règlement européen n°1143/2014 relatif aux espèces exotiques envahissantes (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2014_317_R_0003&)
- ☞ Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes de 2017 (<http://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/03/strategie-nationale-eee-version-finale-17-3-2017.pdf>)
- ☞ Plan d'actions plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées de 2013 (http://pee.cbnpmp.fr/sites/pee.cbnpmp.fr/files/2014-05-22-Plan_regional_pee.pdf)
- ☞ Stratégie régionale espèces exotiques envahissantes Languedoc-Roussillon de 2009 (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/strategie-regionale-especes-exotiques-a4679.html>)
- ☞ Stratégie régionale PACA sur les plantes exotiques envahissantes de 2014 (http://www.invmec.fr/_DATA/UPLOAD/Strategie_PACA_2014/Strat%C3%A9gie%20PACA%20EVEE_Essentiel_CBNA_CBNMed_2014.pdf)
- ☞ Stratégie EEE de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse de 2016 (<https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2017-05/2016-populations-exotiques-rapport-vol3.pdf>)

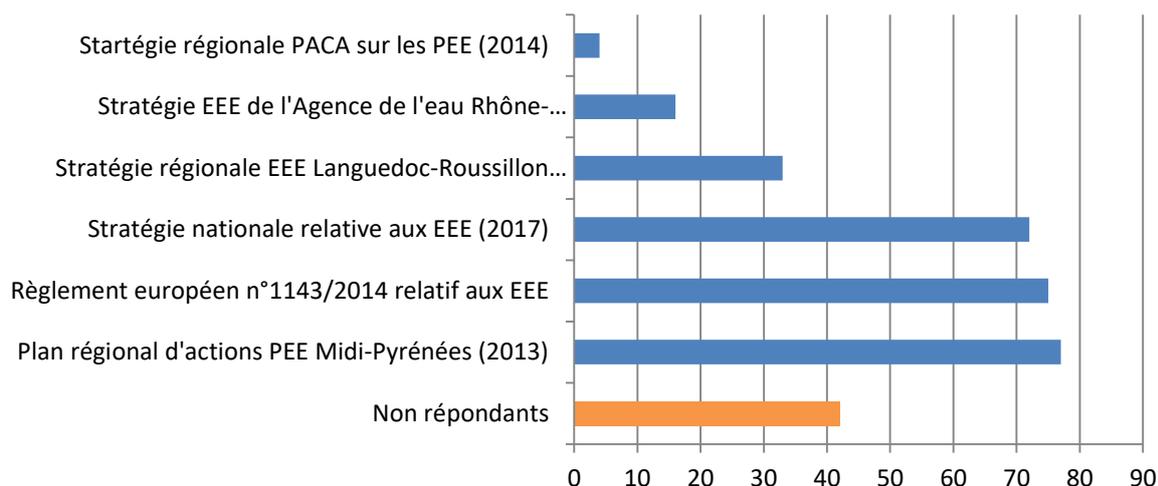


Figure 8. Réponses sur la connaissance des documents de référence (277 réponses, 75% des répondants régionaux).

Le **Règlement européen n°1143/2014** relatif à l'introduction des espèces exotiques envahissantes est le fondement de la politique européenne relative à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes en Europe. Ce texte fondateur est bien connu par les répondants (75 réponses) (Fig.8). La liste d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes à l'échelle de l'Union européenne compte 66 espèces en 2020, dont 36 espèces végétales et 30 espèces animales.

La **Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (2017)** compte 5 grands axes : la prévention et la propagation des EEE ; la gestion de ces espèces ; la mutualisation des connaissances ; la communication et la sensibilisation ; la gouvernance. L'élaboration de la stratégie régionale se veut être une déclinaison de ce texte fondateur bien connu des répondants (72 réponses) (Fig.8).

Le **Plan d'actions sur les PEE en Midi-Pyrénées (2013)** est lui aussi clairement identifié par les répondants (77 répondants) (Fig.8). Il comporte plusieurs actions qui ont été réalisées sur ce territoire : construction d'un réseau de surveillance et d'alerte, appuis techniques et mise en réseau des acteurs confrontés à la problématique, diffusion des connaissances (sur les espèces, sur les méthodes de gestion), actions de formation et de sensibilisation.

La **Stratégie régionale EEE Languedoc-Roussillon (2009)** est bien connue des répondants (33 réponses) (Fig.8). C'est la première stratégie régionale déployée en France et en Occitanie. Ce document comprend un état des lieux des EEE et un plan d'actions qui concerne la faune et la flore exotiques envahissantes.

La **Stratégie régionale PACA sur les PEE (2014)** n'est peu connue (4 réponses) car plus ciblée sur la région PACA (Fig.8). Cette stratégie dresse, entre autres, un état des lieux des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes en région PACA ainsi qu'un plan d'actions composé de 5 grands axes, 17 objectifs et 59 actions.

La **Stratégie EEE de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse (2016)** est peu citée (16 réponses) alors que les acteurs du domaine d'intervention « milieux naturels (y compris cours d'eau) sont nombreux à avoir répondu (Fig.8). Ce document est utilisé pour la gestion des EEE sur ou environnant les cours d'eau, avec une liste d'espèces (faune et flore) spécifique à ces milieux ainsi que des informations sur les écosystèmes naturels menacés.

Remarque : Le nombre total de réponses à cette question est de 277 réponses (sur 126 répondants), car de nombreux répondants ont émis plusieurs choix connaissant plusieurs documents de référence. De plus, 42 sont non répondants.

À noter : 75% des répondants connaissent au moins un des documents présentés. Le document le plus cité est le Plan d'actions PEE Midi-Pyrénées animé depuis 2013. Inversement 25% des répondants ne citent aucun document de référence. Un travail de sensibilisation important reste à mener, pour faire connaître la nouvelle réglementation et les politiques publiques qui se déploient sur les EEE en région.

Les répondants qui ont cité au moins 3 documents de référence s'étaient auto-évalués (question 8) à 56% comme étant « Expert », à 29% « Modéré » et à 7% « Débutant » sur la thématique EEE. Une part majoritaire des répondants sont donc très bien informés sur le sujet.

Avez-vous déjà sollicité les acteurs référents suivants ?

Pour cette question, 5 choix étaient possibles (choix multiples, 127 répondants et 41 non répondants) :

- ∞ CBNPMP (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées)
- ∞ CBNMed (Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles)
- ∞ CEN MP (Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées)
- ∞ CEN LR (Conservatoire d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon)
- ∞ Réseau GEN (réseau des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon), actuellement réseau de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)
- ∞ ARS Occitanie (Agence régionale de santé) et ses opérateurs « ambroisie » : Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) Occitanie et Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) Occitanie

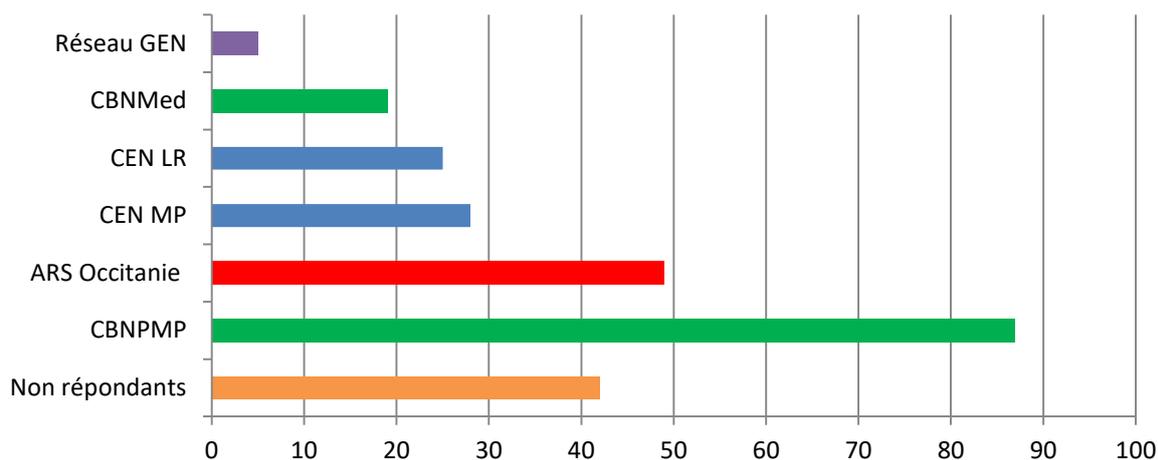


Figure 9. Réponses sur les sollicitations des acteurs référents (255 réponses, 75,6% des répondants régionaux). En vert, les référents sur la flore, en bleu les référents sur la faune, en rouge le réseau « ambroisie » et en violet le réseau des gestionnaires (GEN). Il existe évidemment d'autres organismes référents sur la thématique, la liste définie n'ayant pas pour objectif d'être exhaustive.

Les **Conservatoires botaniques nationaux d'Occitanie** (CBNPMP et CBNMed) sont bien identifiés en tant que référents flore (**41,5% des réponses**) (Fig.9). En effet, les CBN ont une mission spécifique sur les plantes exotiques envahissantes mais aussi, par ailleurs, un rôle plus général de connaissance et de préservation de la flore et des habitats naturels sur leurs territoires d'agrément, ainsi qu'un rôle d'expertise et d'appuis techniques, notamment auprès des services de l'État et des collectivités.

Les **Conservatoires d'espaces naturels d'Occitanie** (CENLR et CENMP) sont identifiés comme référent faune (**21% des réponses**). Depuis 2019, les CEN animent la dynamique d'élaboration de la future stratégie faune exotique envahissante et ont fusionné en 2020 au sein du nouveau CEN Occitanie.

L'**ARS Occitanie** (Agence régionale de santé), avec ses délégations départementales et ses opérateurs (FREDON Occitanie et URCPIE Occitanie) porte et anime la Stratégie régionale de lutte contre les ambrosies L'ARS et ses opérateurs sont identifiés comme référents « ambroisie et santé » (**19,2% des réponses**). Les ambrosies, réglementées en tant qu'espèces nuisibles pour la santé humaine, disposent d'orientations nationales de lutte déclinées par région et par département, avec une mobilisation active sur les signalements et la gestion des foyers.

Le **réseau GEN** (réseau des gestionnaires d'espaces naturels) a été peu cité (5 réponses) et ne semble pas considéré comme un réseau référent en matière de PEE. C'est surtout un réseau fédérateur pour les gestionnaires. Il a été créé en Languedoc-Roussillon et est désormais animé sur l'ensemble du territoire régional par l'ARB Occitanie.

Ressource 2020 : présentations de l'atelier d'échanges du réseau GEN organisé par l'ARB avec les CBN d'Occitanie [« Comment prendre en compte les PEE dans les espaces naturels ? »](#).

Remarque : Le nombre total de réponses à cette question est de 255 réponses (sur 127 répondants), car de nombreux répondants ont émis plusieurs choix.

À noter : 24,4% des répondants n'ont jamais fait appel à aucun référent EEE en région. Les futures stratégies régionales devront poursuivre l'effort pour mieux faire connaître les acteurs référents et les appuis qu'ils peuvent apporter aux acteurs.

C. Panorama des actions existantes

Indiquez la(es) espèce(s) problématique(s) dans votre gestion selon vous.

Pour cette question, 8 PEE pouvant être problématiques en région Occitanie ont été proposées en photos (choix multiples) :

- ☞ Herbe de la pampa
- ☞ Ambrosie(s)
- ☞ Renouées asiatiques
- ☞ Jussies américaines
- ☞ Ailante glanduleux
- ☞ Griffes de sorcière
- ☞ Myriophylle du Brésil
- ☞ Berce du Caucase
- ☞ Autre (texte libre): permet aux répondants de signaler d'autres PEE leur paraissant problématiques

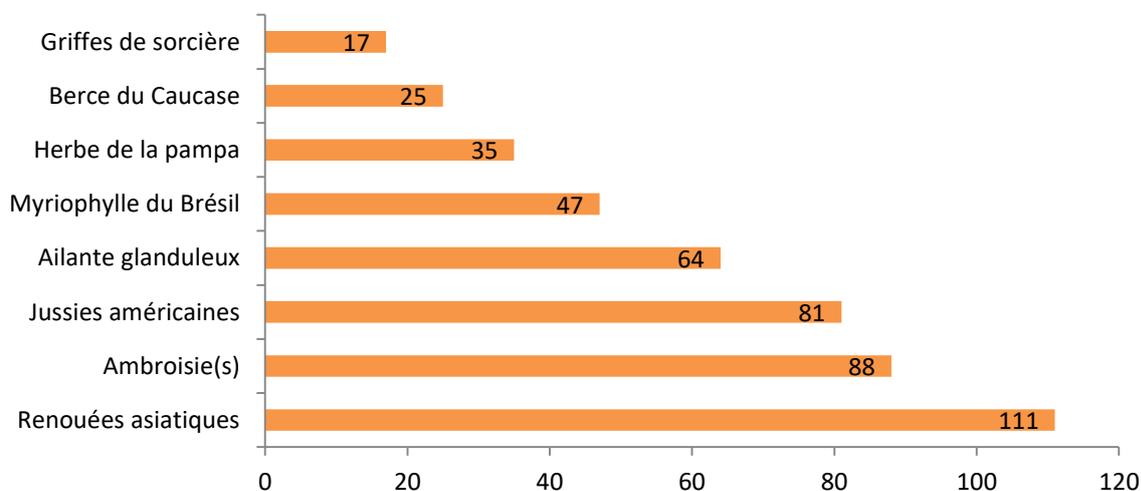


Fig.10. Graphique illustrant les citations des 8 PEE proposées aux répondants (468 réponses, 94% des répondants régionaux)

Le panel des 8 PEE proposées est une sélection d'espèces répandues, réglementées pour certaines (ailante glanduleux, ambrosies, berce du Caucase, jussies américaines, myriophylle du Brésil) et/ou connues pour leur caractère envahissant dans différents milieux (naturels, agricoles, bords de routes etc.). Certaines se présentent en contexte aquatique (jussies américaines, myriophylle du Brésil) ou terrestre (ailante glanduleux, ambrosies, berce du Caucase, griffes de sorcière, herbe de la pampa, renouées asiatiques).

A noter : parmi les 8 PEE proposées, les plus problématiques pour la gestion sont les renouées asiatiques (111 réponses), les ambroisies (88 réponses), les jussies américaines (81 réponses) et l'ailante glanduleux (64 réponses) (Fig.10).

Ce sont toutes des espèces à très forte dynamique de colonisation en milieux terrestres (renouées asiatiques, ambroisies, ailante glanduleux) ou en milieux aquatiques ou riverains (jussies américaines, renouées asiatiques), des espèces médiatisées (ambroisies, jussies américaines) ou ciblées par une réglementation EEE (ambroisies, jussies américaines, ailante glanduleux).

Remarque : Le nombre total de réponses pour les 8 PEE proposées est de 468 réponses (sur 158 répondants régionaux et 11 non répondants).

C'est le groupe des renouées asiatiques (*Reynoutria japonica*, *R. sachalinensis* et *R. x bohemica*), non réglementées mais très problématiques pour les territoires envahis, qui recueille le plus de citations. On constate également que les espèces littorales à savoir la griffe de sorcière et l'herbe de la pampa sont moins mentionnées (52 réponses au total) ce qui est certainement lié à une frange littorale limitée à l'échelle de la région Occitanie, mais présentant de nombreux enjeux.

A noter : 30 espèces ou genres supplémentaires ont été mentionnés par les répondants, au-delà des 8 PEE proposées. Les plus citées sont le buddléia de David (19 réponses) et les balsamines asiatiques (18 réponses). Cela confirme la bonne connaissance de la thématique d'une partie des répondants.

En [annexe 3](#), la liste de toutes les PEE citées par les répondants

Toutes les espèces citées sont des exotiques mais deux d'entre-elles sont considérées comme « archéophytes », c'est-à-dire des espèces exotiques introduites il y a très longtemps (avant 1500) : la canne de Provence et le sorgho d'Alep.

Quel type d'actions avez-vous déjà menées ?

Pour cette question, 8 choix étaient possibles (choix multiples) :

- ☞ CONNAISSANCE (diagnostic de territoire, évaluation du caractère envahissant et étude scientifique),
- ☞ SURVEILLANCE (suivi, veille et inventaire),
- ☞ PRÉVENTION (adaptation des pratiques pour prévenir l'introduction),
- ☞ SENSIBILISATION (formation, éducation, communication),
- ☞ GESTION (contrôle, éradication, travaux de gestion (arrachage mécanique ou manuel, lutte chimique, lutte biologique, autre)),
- ☞ EXPÉRIMENTATION,
- ☞ RESTAURATION ECOLOGIQUE,
- ☞ Autre (texte libre)

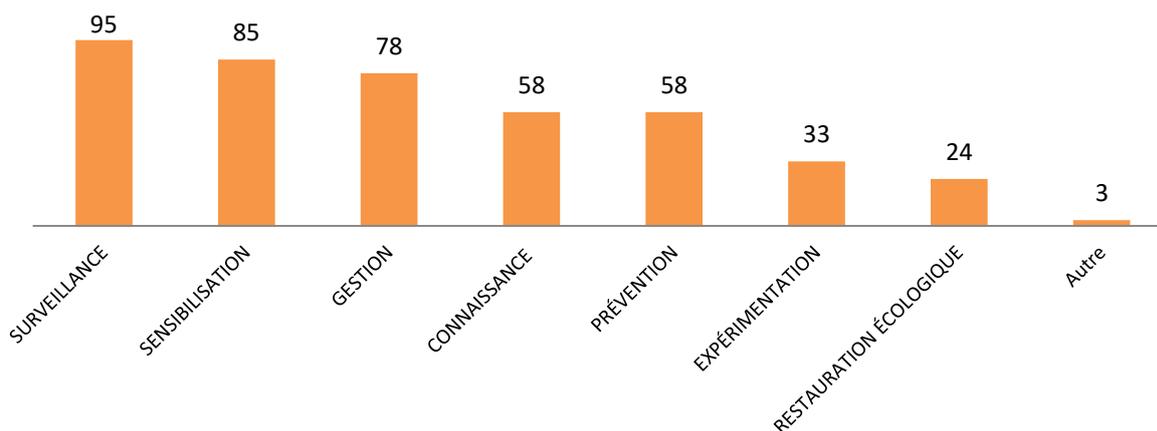


Figure 11. Types d'actions effectuées par les répondants sur la thématique PEE (437 réponses, 90.5% des répondants régionaux)

Les actions les plus mises en œuvre par les répondants relèvent de la surveillance / veille (95 citations), de la sensibilisation (85 citations) et de la gestion (78 citations) (Fig.11). Ce sont trois des actions essentielles dans les stratégies de prise en compte des PEE sur un territoire.

L'ensemble des actions préventives (prévention ; surveillance ; connaissance ; sensibilisation ; restauration écologique : 320 citations) surpassent très largement en mention les actions de contrôle ou d'éradication (gestion ; expérimentation : 111 citations) (Fig.11).

Il est logique que les actions préventives dominent dans la mesure où elles offrent un bon rapport coût / efficacité pour limiter l'installation, voire la dispersion des PEE sur un territoire cible. De plus, les actions de contrôle nécessitent des moyens humains et matériels parfois importants et souvent récurrents, cela pourrait expliquer une moindre mise en œuvre de ces actions par les répondants.

Les actions d'expérimentation et de restauration écologique sont beaucoup moins citées (7,6% et 5,5% des citations respectivement), pourtant de nombreux gestionnaires font des tests sur des méthodes de contrôle ou prennent appui sur le fonctionnement des écosystèmes suite aux actions de gestion. Peut-être que les termes auraient dû être mieux précisés, à moins qu'effectivement ces approches soient peu mises en œuvre dans les chantiers PEE.

Dans la catégorie « Autre », l'ARB Occitanie évoque la réalisation d'indicateurs régionaux sur les espèces exotiques envahissantes et deux répondants précisent n'avoir mené aucune action dans leur structure.

A noter : plus de 90% des répondants mènent des actions sur la thématique. Parmi les plus citées, l'ensemble des actions préventives sont trois fois plus mises en œuvre que les actions de contrôle ou d'éradication. Les expérimentations et la restauration écologique sont assez peu citées. La future stratégie devra permettre de comprendre et résoudre les difficultés liées à la mise en œuvre des actions de gestion.

Remarque : Le nombre total de réponses à cette question est 437 réponses (sur 152 répondants régionaux).

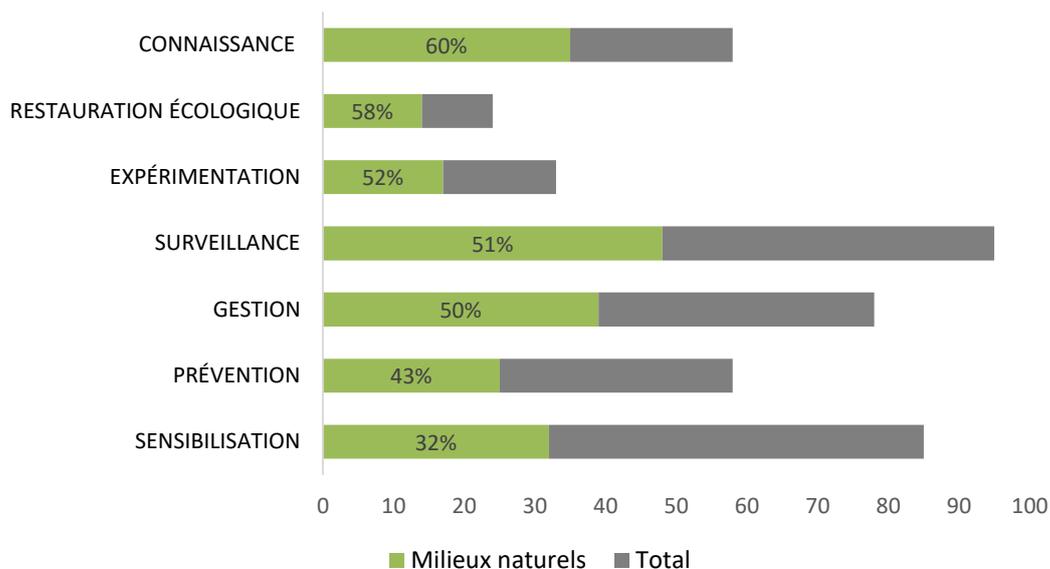


Figure 12. Actions réalisées par les acteurs « Milieux naturels » en fonction des réponses totales.

Les répondants intervenant exclusivement dans les milieux naturels, mènent plus de 60% des actions de « Connaissance » citées (est-ce lié à la pratique des diagnostics écologiques ou encore à des prospections préalables à la conception et à la réalisation des chantiers ?), et près de 58% des actions de « Restauration écologique » et 52% des actions d'« Expérimentation » réalisées (Fig.12).

D. Identification des attentes et des besoins des acteurs

Pouvez-vous hiérarchiser vos besoins ?

Pour cette question, 10 propositions étaient formulées (choix multiples) avec 5 niveaux pour hiérarchiser l'importance des besoins exprimés par les répondants (0 : aucun, 1 : peu, 2 : moyen, 3 : important, 4 : impératif) :

- ☞ Actualités en ligne,
- ☞ Formations,
- ☞ Mutualisation, rencontres,
- ☞ Appuis techniques,
- ☞ Méthodes de contrôle,
- ☞ Gestion et valorisation des déchets verts,
- ☞ Protocoles de suivis,
- ☞ Liste PEE Occitanie (Statuts, impacts sur le milieu naturel, etc.),
- ☞ Cartes de répartition,
- ☞ Aide à la détermination

Les propositions de cette question peuvent se classer en 4 catégories de besoins :

1. **Être informé** : actualités en ligne ; cartes de répartition ; aide à la détermination ...
2. **Se former** : formations ; mutualisation et rencontres ; appuis techniques...
3. **Être accompagné** ou disposer d'outils pour agir : appuis techniques, mutualisation et rencontres ; liste PEE Occitanie ; méthodes de contrôle ; protocoles de suivis ; gestion et valorisation des déchets...
4. **Participer à une dynamique collective** : mutualisation et rencontres ; actualités en ligne...

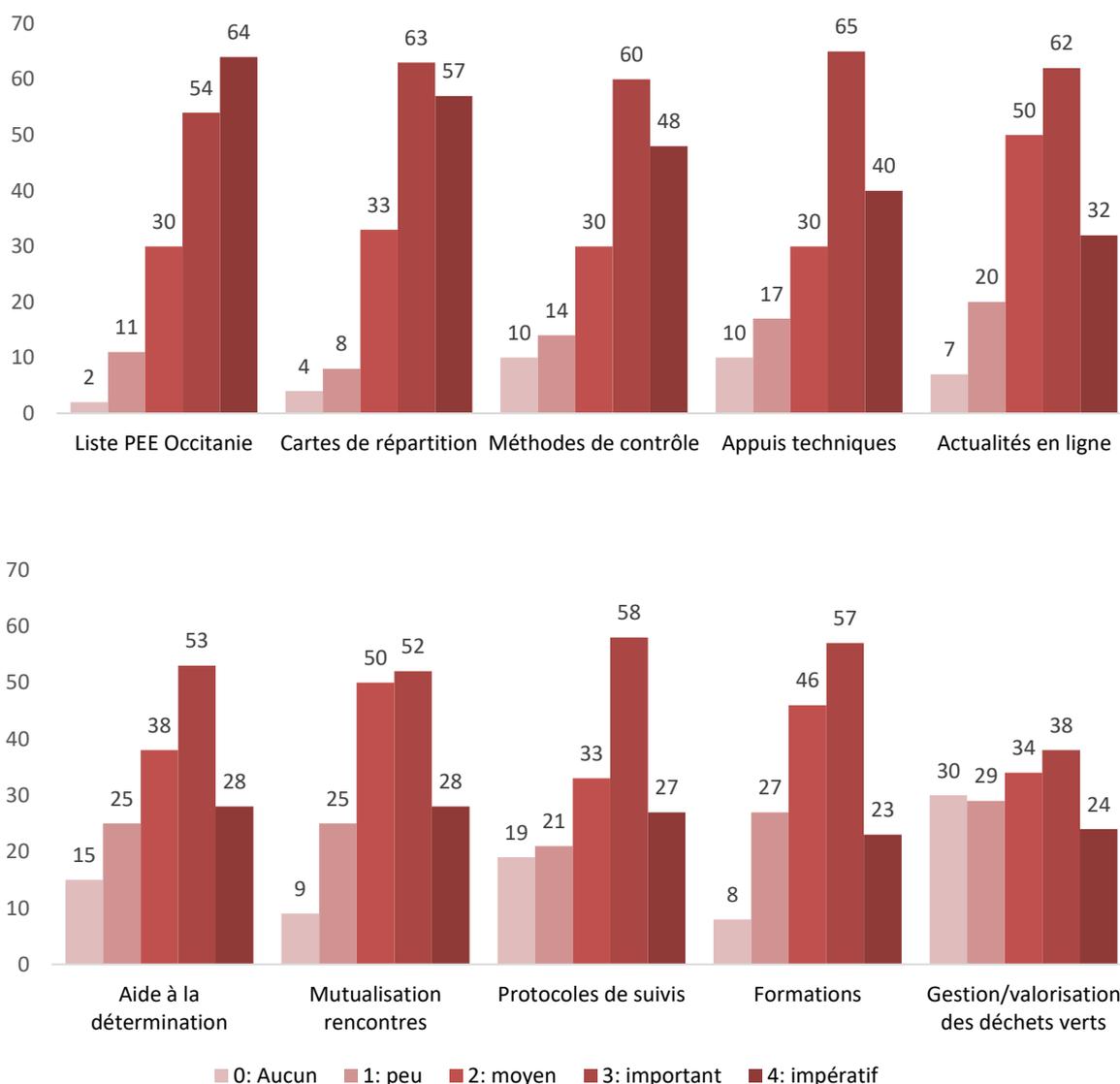


Figure 13. Hiérarchisation des besoins des acteurs (1603 réponses, 97,6% des répondants régionaux)

Les besoins ont été classés en fonction du nombre décroissant de réponses qui ont des besoins dits « impératifs » (Fig.13).

Les besoins « impératifs » pour les répondants (au moins 40 citations « impératif ») sont :

- ☞ la liste de PEE en Occitanie ;
- ☞ les cartes de répartition ;
- ☞ les méthodes de contrôle ;
- ☞ les appuis techniques.

Les besoins « importants » pour les répondants (au moins 50 citations « important ») sont :

- ☞ l'aide pour la détermination des PEE ;
- ☞ la mutualisation et les rencontres ;
- ☞ les protocoles de suivis ;
- ☞ les formations.

La gestion et la valorisation des déchets verts semblent des besoins moins importants.

A noter : une liste des PEE d'Occitanie est actuellement en cours d'élaboration par les deux Conservatoires botanique nationaux d'Occitanie et sera disponible au premier semestre 2021.

Des cartes de répartition sont déjà accessibles sur les sites de référence régionaux : www.invmed.fr, <http://see.cbnpmp.fr> et <http://flore.silene.eu>. De plus, une plateforme de consultation du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) Occitanie est aussi accessible (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/atlas-sinp-r899.html>). Elle permet de consulter les données d'occurrence faune et flore, exotiques et indigènes.

Les besoins exprimés en terme de méthodes de contrôle et d'appuis techniques peuvent déjà trouver des éléments de réponses à l'échelle nationale via le CDR-EEE, et à l'échelle régionale dans le cadre de programmes de soutien aux gestionnaires, comme ceux animés par les CBN ou le réseau des CATZH (Cellule d'assistance technique zone humide) de l'Agence de l'eau Adour-Garonne par exemple.

La future stratégie devra veiller à se baser et/ou améliorer les propositions existantes.

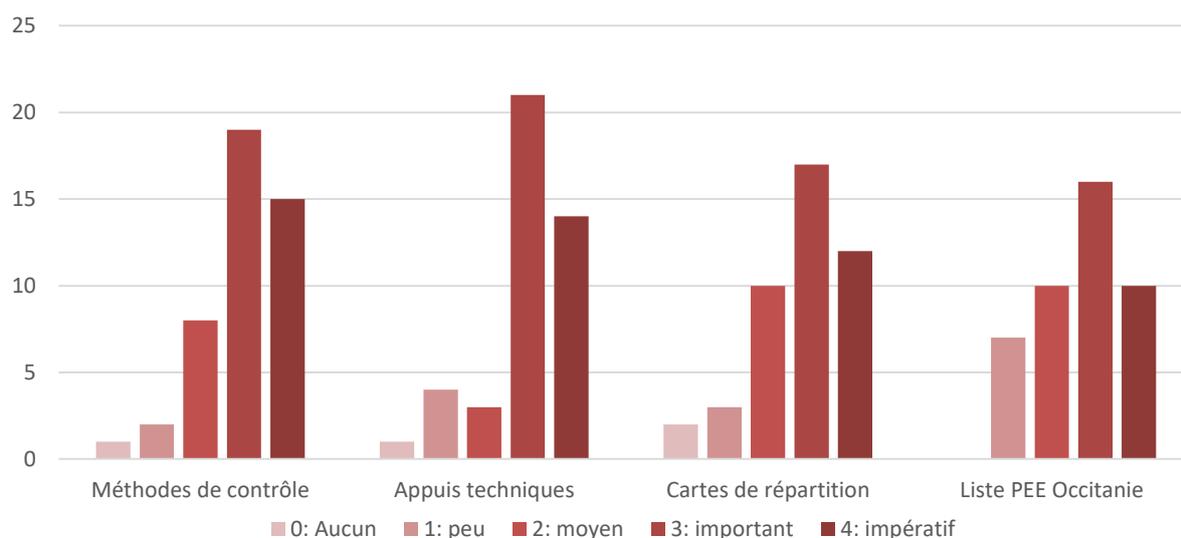


Figure 14. Hiérarchisation des besoins pour les répondants issus de collectivités territoriales

Pour les répondants issus de collectivités territoriales, les besoins principaux sont similaires à ceux de l'ensemble des répondants (cf. Fig.13).

Les besoins les plus pressants se rapportent aux actions de gestion (méthodes de contrôle et appuis techniques) et aux actions de connaissance (cartes de répartition et liste PEE Occitanie) (Fig.14).

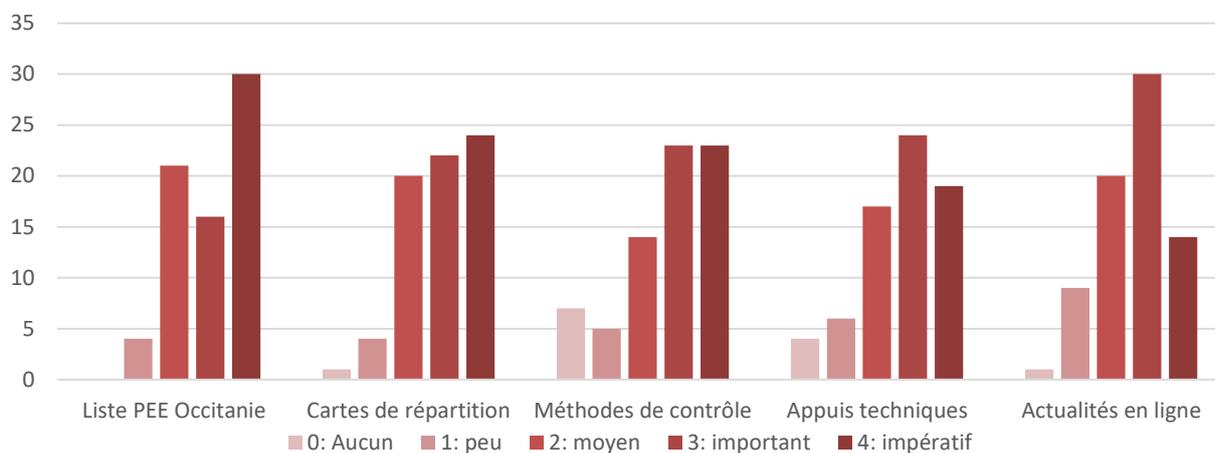


Figure 15. Les besoins principaux des acteurs en milieux naturels

Pour les répondants intervenant en milieux naturels les besoins principaux restent similaires à ceux de l'ensemble des répondants (cf. Fig.13) avec une priorité plus affirmée pour les besoins se rapportant aux actions de connaissance (liste PEE Occitanie ; cartes de répartition) et d'information (actualités en ligne). Les besoins en méthodes de contrôle et en appuis techniques sont également exprimés (Fig.15).

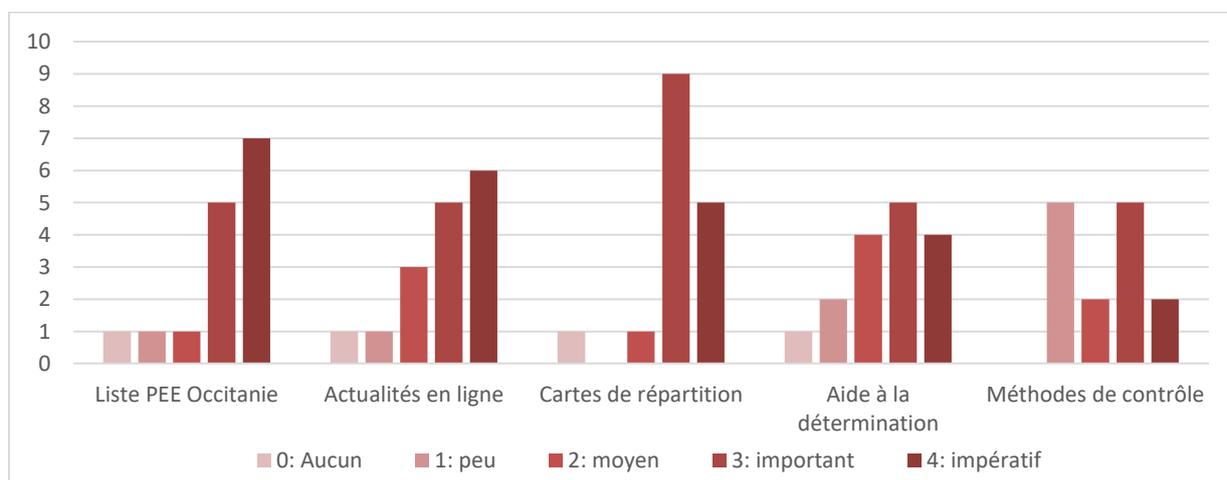


Figure 16. Hiérarchisation des besoins pour les acteurs des milieux agricoles

Pour les acteurs des milieux agricoles les besoins principaux diffèrent quelque peu du reste des répondants (cf. Fig.13). Ainsi, les actions de gestion (méthodes de contrôle ; appuis techniques) sont peu ou pas demandées. Les priorités portent davantage sur les actions d'information (liste PEE Occitanie ; les cartes de répartition ; actualités en ligne).

De plus, l'**aide à la détermination** est un besoin qui ressort clairement (Fig.16).

Précisez les actions que vous mettrez en place dans l'avenir ?

Pour cette question, 6 choix étaient possibles (choix multiples) avec 3 niveaux pour hiérarchiser la réalisation des actions dans l'avenir (1 : peu probable, 2 : probable, 3 : certain):

- ☞ Surveillance
- ☞ Sensibilisation
- ☞ Prévention
- ☞ Gestion
- ☞ Restauration écologique
- ☞ Expérimentation

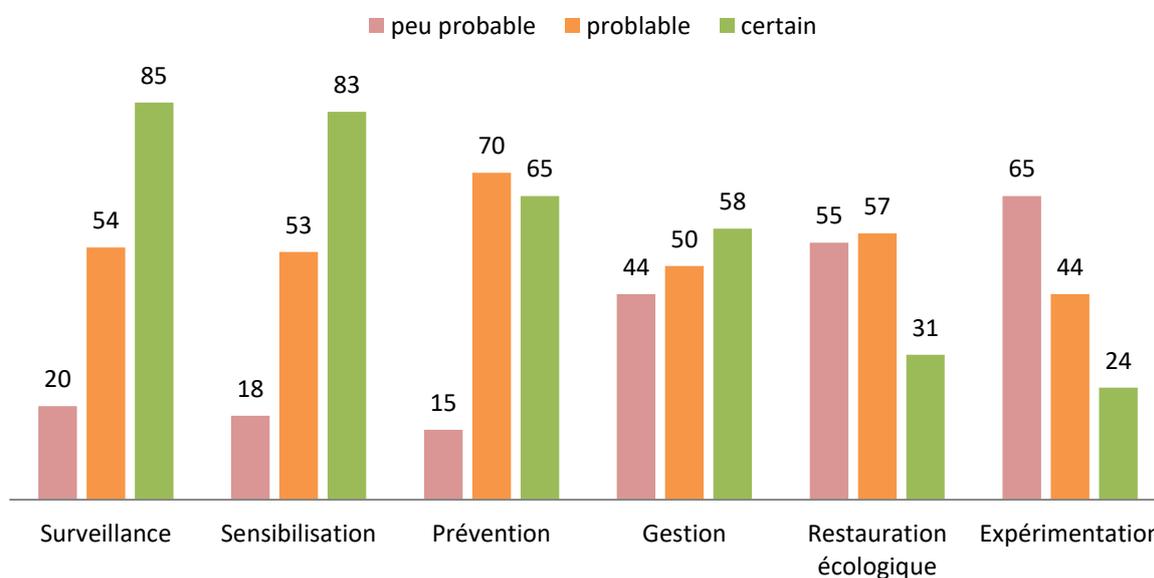


Figure 17. Actions mises en place dans l'avenir par les acteurs (889 réponses, 97% des répondants régionaux)

Les actions de surveillance (85 réponses en « certain »), de sensibilisation (83 réponses en « certain ») et de prévention (65 réponses en « certain ») seront certainement mises en œuvre dans l'avenir par de nombreux répondants (Fig.17).

Les actions de gestion (58 réponses en « certain ») et de restauration écologique (31 réponses en « certain »), semblent plus incertaines pour les répondants, avec presque un équilibre des réponses « peu probable » et « probable ».

Les actions de restauration et d'expérimentation sont majoritairement citées comme « peu probable ».

A noter : Plus de confiance que d'incertitude pour la réalisation d'actions préventives, contrairement aux actions de contrôle perçues comme plus incertaines par les acteurs.

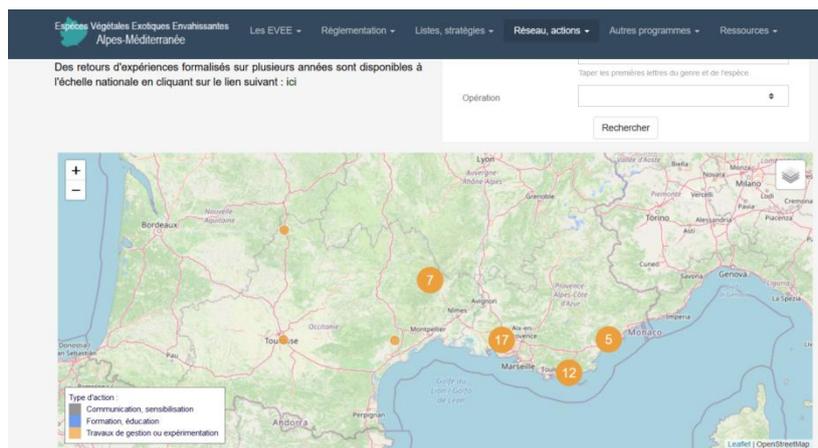
Encore une fois, la future stratégie devra comprendre les freins et proposer des ressources pour assister et répondre aux besoins des acteurs en région Occitanie.

L'outil de retours d'expériences sur le site INV MED répond-il à vos besoins ?

Pour cette question, 3 choix étaient possibles :

- ☞ Oui
- ☞ Non
- ☞ Autre (texte libre)

L'outil est disponible sur le site INV MED (www.invmed.fr) qui porte sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA et ex-Languedoc-Roussillon.



L'outil est conçu pour permettre des retours d'expériences de gestion et des suivis des actions liées aux PEE. Il peut être utilisé par toute personne inscrite sur le site.

L'ensemble des retours d'expériences sont accessibles via une carte interactive.

L'utilisateur peut restituer un retour d'expérience complet et le rendre disponible, il est directement téléchargeable depuis le site. Il peut également renseigner ses propres retours d'expériences (travaux de gestion ou expérimentation, sensibilisation, communication, formation et éducation) au fur et à mesure de l'avancement de son projet, en remplissant un questionnaire synthétique.

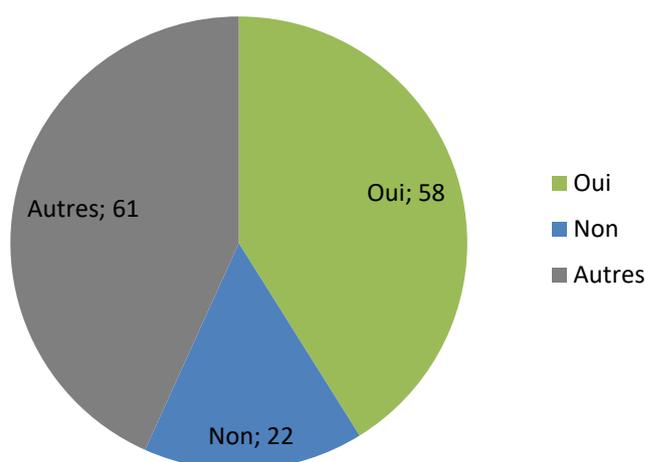


Figure 18. Utilisation de l'outil de retours d'expérience en ligne (141 réponses, 84% des répondants régionaux)

A noter : 34,5% des répondants indiquent que l’outil de retours d’expérience répond à leurs besoins et 13% qu’il n’y répond pas et 42,5% ne connaîtraient pas l’outil en incluant ceux qui n’ont pas répondu et les textes libres le mentionnant (Fig.18).

La future stratégie pourrait permettre de mieux faire connaître l’outil et de faire un bilan des fonctionnalités disponibles ou manquantes, et d’identifier les pistes de progrès.

L’outil étant affilié au territoire PACA et ex-Languedoc-Roussillon, il est intéressant de regarder les réponses parmi les répondants localisés en Languedoc-Roussillon (30 répondants) : 19 le jugent adapté, 4 non adapté et 7 ne le connaissent pas.

Les outils de signalement et de consultation des PEE sur les sites INV MED (www.invmed.fr) et pee.cbnpmp.fr répondent-ils à vos besoins ?

Pour cette question, 3 choix étaient possible :

- Oui
- Non
- Autre (texte libre)

Sur le site INV MED (www.invmed.fr) une page est dédiée à la saisie des observations des espèces de la liste d’espèces végétales exotiques envahissantes PACA et ex-Languedoc-Roussillon. Ces données sont ensuite restituées dans des fiches espèces (122 fiches en 2020) disponibles en ligne.

SEE (<http://see.cbnpmp.fr>) est un outil en ligne de signalement et de consultation du plan PEE Midi-Pyrénées, il permet à tout observateur de saisir et d’exporter ses données, de consulter la répartition des espèces (y compris les données non encore validées afin de faciliter l’alerte et la réaction rapide) en utilisant divers filtres (commune, département, bassins-versants...).

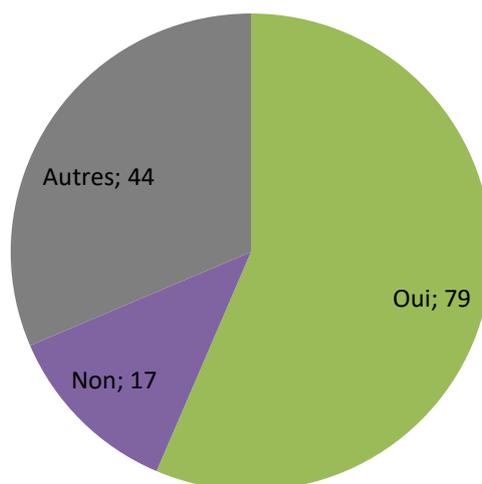


Figure 19. Utilisation des outils de signalement et de consultation des PEE sur les sites INV MED et PLANPEE MP (141 réponses, 83,4% des répondants régionaux)

A noter : 47% des répondants régionaux font un retour positif sur l'usage des outils de saisie et consultation en ligne des CBN, 10% un retour négatif et 35% ne connaîtraient pas l'outil en incluant ceux qui n'ont pas répondu et les textes libres le mentionnant (Fig.19). Quelques répondants mentionnent l'usage de la plateforme de signalement ambroisies (<https://www.signalement-ambroisie.fr/>) de l'ARS Occitanie (8 réponses).

La future stratégie pourrait permettre de mieux faire connaître ces outils, de faire un bilan des fonctionnalités disponibles ou manquantes, et d'identifier les pistes de progrès.

Dans les réponses « Oui », 48 se trouvent dans la région ex-Midi-Pyrénées, 16 se trouvent dans la région ex-Languedoc-Roussillon, 14 en région Occitanie et une personne d'emprise nationale.

Pour la réponse « Non », dans le détail, les réponses correspondent à 9 personnes en région ex Midi-Pyrénées, 3 personnes en région ex Languedoc-Roussillon, 4 personnes en région Occitanie et 1 personne au niveau national.

Avez-vous d'autres attentes vis-à-vis de la future stratégie régionale ?

Pour cette question, un texte libre a été demandé et les retours ont été synthétisés en annexe ([Annexe 4](#)).

A noter : 51 réponses ont été obtenues, soit 30.4% des répondants régionaux. Ces chiffres traduisent des attentes fortes vis-à-vis de la future stratégie régionale, laissant supposer un fort intérêt des publics concernés à s'impliquer dans l'élaboration du document cadre et à participer à l'élaboration des objectifs opérationnels de la future stratégie régionale.

Toutes les attentes exprimées seront prises en compte pour construire la future stratégie PEE Occitanie

Les réponses ont été organisées en grande catégorie d'attentes :

- ∞ demandes d'**animations régionale ou territoriale, et de mise en réseau des acteurs**
- ∞ demandes d'**appuis techniques ou d'outils pratiques** pour accompagner les acteurs dans leurs démarches,
- ∞ demandes portant sur **la prévention et la surveillance des territoires ou des filières**
- ∞ demandes de **moyens financiers et d'accompagnement** pour y accéder...

IV. Conclusion

Cette enquête a su mobiliser et mettre en évidence de nombreux enjeux à l'échelle régionale. Les CBN d'Occitanie, avec l'appui des futurs groupes de travail et du comité des financeurs, devront élaborer et d'animer une stratégie Occitanie sur les PEE, dont les grandes orientations seront concertées et adaptées aux enjeux et aux besoins de ses acteurs.

Mobiliser les territoires

La stratégie devra pouvoir s'appliquer sur divers territoires à enjeux, à des niveaux départementaux ou locaux, mais aussi au sein des grandes agglomérations à forte pression d'aménagement et plus globalement au sein de l'ensemble des collectivités territoriales insuffisamment représentées dans le panel des répondants.

Associer tous les acteurs

Comprendre les besoins et les priorités des acteurs, identifier les bons canaux de communication pour sensibiliser plus largement, tels sont les enjeux à relever pour la future stratégie, avec une certaine priorité pour les acteurs JEV (jardins, espaces verts et infrastructures), les filières de l'horticulture et du paysage, globalement peu manifestés. En revanche, on note une participation plus nette des acteurs routes et des acteurs agricoles, et une mobilisation toujours forte de certaines institutions, gestionnaires, associations et autres structures, qui devront être confortées par la co-construction de cette stratégie.

Identifier les freins

L'enquête illustre que les mesures préventives prévalent sur les mesures de contrôle : pourquoi ? est-ce un problème de priorité ? de moyens ? de domaines de compétence ? La définition des orientations stratégiques devra permettre de traiter ces questions pour identifier les réponses adaptées. De même, la place de l'expérimentation et de la restauration écologique sera à discuter lors des sessions de travail.

Répondre aux besoins

L'enquête a confirmé plusieurs attentes : création d'une liste régionale, accès aux données et cartes de répartition, possibilité d'appuis techniques, production et valorisation de références sur les PEE et les modalités d'actions (prévention, surveillance, gestion...), animation d'une démarche régionale, mise en réseau des acteurs pour des stratégies locales ou pour mutualiser les savoirs de gestion (retours d'expérience, coopération)... avec aussi de nouvelles pistes à étudier : faciliter l'accès aux moyens nécessaire pour agir, mutualisation des ressources en ligne que sont les sites web, les outils de saisies des observations ou de suivi des opérations de gestion, et les lettres d'information... avec un objectif de coordination optimale avec le CEN Occitanie en charge de la future stratégie relative à la faune exotique envahissante en région, l'ARS Occitanie en charge du plan d'actions sur les ambrosies, le CDR-EEE au niveau national, et avec tous acteurs intéressés.

Ressources complémentaires : un webinaire de restitution de l'enquête a été organisé le 11 décembre 2020 (l'évènement a mobilisé 77 participants et 153 inscriptions).

Liens disponibles :

<http://doctech.cbnmp.fr/pee-occitanie/presentation-webinaire-strategie-enquete-dec2020.pdf>

<https://vimeo.com/cbnmp/peeoccitanieenquete2020>

Annexe 1 : Enquête envoyée aux acteurs d'Occitanie

Conservatoire Botanique National



PYRÉNÉES et MIDI-PYRÉNÉES



Stratégie PEE en Occitanie - Enquête préliminaire 2020

Conservatoire Botanique National



PORQUEROLLES



Enquête préliminaire à la nouvelle stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE) en Occitanie

(durée estimée de questionnaire : 10 minutes)

Au rang des causes majeures de l'appauvrissement de la biodiversité à l'échelle mondiale, ces espèces introduites génèrent de fortes perturbations tant sur la flore indigène que sur les habitats naturels et leurs services écologiques.

Les risques sanitaires qu'elles peuvent représenter, leurs impacts potentiels sur les activités humaines et le coût de leur gestion sont aussi parmi les enjeux non moins importants qu'elles soulèvent...

L'élaboration de la stratégie régionale relative aux PEE d'Occitanie est en cours. Elle comprendra une liste de référence des PEE d'Occitanie (2020) et un plan régional d'actions (2021).

Cette enquête a pour objectifs de dresser un état-bilan des connaissances et des besoins tout en recensant largement les acteurs susceptibles d'être confrontés à la problématique des PEE.

Votre participation à cette enquête permettra de capitaliser un ensemble d'informations précieuses pour élaborer cette future stratégie dans la concertation.

A la fin de l'enquête, vous pourrez indiquer votre souhait d'être informé des étapes à venir et/ou d'y contribuer à travers des ateliers territoriaux par exemple.

Ce travail est coordonné par les Conservatoires botaniques nationaux des Pyrénées et de Midi Pyrénées (CBNPMP) et Méditerranéen de Porquerolles (CBNMed), avec le soutien du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), de l'Etat (DREAL Occitanie), de la Région Occitanie et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Sites web des CBN d'Occitanie dédiés aux PEE :

INVMEDE (www.invmed.fr) et Planpee MP (<http://pee.cbnpmp.fr/>)

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) Nom, prénom :

Cette enquête peut-être répondue de manière anonyme

2) Fonction : (texte libre)

3) Quel est votre type de structure ? Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Établissement public, administration
- Collectivité territoriale
- Association, fédération
- Établissement privé
- Particulier
- Autre (Texte libre)

4) Veuillez précisez votre structure: (texte libre)

Ecrire de façon détaillée le nom de votre structure

5) A quelle échelle de travail intervenez-vous ? Veuillez préciser le(es) département(s) concerné(s).

Cochez une ou plusieurs réponse(s)

Cochez "Région Occitanie" si vous intervenez dans les 13 départements.

- France
- Région Occitanie
- Ariège (09)
- Aude (11)
- Aveyron (12)
- Gard (30)
- Haute-Garonne (31)
- Gers (32)
- Hérault (34)
- Lot (46)
- Lozère (48)
- Hautes- Pyrénées (65)
- Pyrénées- Orientales (66)
- Tarn (81)
- Tarn-et-Garonne (82)

6) Quel est votre domaine d'intervention? Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Milieux naturels (y compris cours d'eau)
- JEVI
- Agriculture / Sylviculture

- Routes / Infrastructures
- Tous milieux
- Autre (Texte libre)

B. CONNAISSANCE DE LA PROBLÉMATIQUE ET DES RESSOURCES

7) Dans le cadre de vos activités, êtes vous confronté à la problématique PEE?

- Oui
- Non
- Autre (texte libre)

8) Si oui, que diriez-vous de votre niveau de connaissance sur cette problématique?

- Expert
- Modéré
- Débutant

9) Utilisez-vous les sites de référence suivants? Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Site INVMED (www.invmed.fr)
- Site Planpee Midi-Pyrénées (www.pee.cbnpmp.fr)
- Centre de ressources national sur les EEE (www.especes-exotiques-envahissantes.fr)
- Code de conduite plantes envahissantes (www.codeplantesenvahissantes.fr)

10) Connaissez-vous les documents de référence suivants? Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Règlement européen n°1143/2014 relatif aux espèces exotiques envahissantes (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2014_317_R_0003&)
- Stratégie nationale relatif aux espèces exotiques envahissantes 2017 (<http://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/03/strategie-nationale-eee-version-finale-17-3-2017.pdf>)
- Plan d'actions plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées 2013 (http://pee.cbnpmp.fr/sites/pee.cbnpmp.fr/files/2014-05-22-Plan_regional_pee.pdf)
- Stratégie régionale espèces exotiques envahissantes Languedoc- Roussillon 2009 (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/strategie-regionale-especes-exotiques-a4679.html>)
- Stratégie régionale PACA sur les plantes exotiques envahissantes 2014 (http://www.invmed.fr/ DATA/UPLOAD/Strategie_PACA_2014/Strat%C3%A9gie%20PACA%20VEE_Essentiel_CBNA_CBNMed_2014.pdf)
- Stratégie EEE de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse 2016 (<https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2017-05/2016-populations-exotiques-rapport-vol3.pdf>)

11) Avez-vous déjà sollicité les acteurs référents suivants ? Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- CBNPMP (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées)
- CBNMed (Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles)
- CEN MP (Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées)
- CEN LR (Conservatoire d'espaces naturels de Languedoc-Roussillon)

- GEN (Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels protégés du Languedoc-Roussillon) Agence ARS Occitanie (Agence régionale de santé) et ses opérateurs Ambroisie: URCPiE Occitanie et FREDON Occitanie

C. PANORAMA DES ACTIONS EXISTANTES

12) Indiquez la(es) espèce(s) problématique(s) dans votre gestion selon vous: Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Herbe de la pampa
- Ambroisie(s)
- Renouées asiatiques
- Ailante glanduleux
- Jussies américaines
- Griffes de sorcières
- Myriophylle du Brésil
- Berce du Caucase
- Autre (texte libre)

13) Quel type d'actions avez-vous déjà menées ?

- CONNAISSANCE (diagnostic de territoire, évaluation du caractère envahissant et étude scientifique)
- SURVEILLANCE (suivi, veille et inventaire)
- PRÉVENTION (adaptation des pratiques pour prévenir l'introduction et la dissémination)
- SENSIBILISATION (formation, éducation, communication)
- GESTION (contrôle, éradication, travaux de gestion (arrachage mécanique ou manuel, lutte chimique, lutte biologique, autre))
- EXPÉRIMENTATION
- RESTAURATION ECOLOGIQUE
- Autre (texte libre)

14) Si vous avez mis en place des outils ou des actions (stratégie, gestion, expérimentation, sensibilisation...), nous sommes intéressés. N'hésitez pas à nous contacter : CBNMED pee.occitanie.med@cbnmed.fr et CBNPMP contact@pee.cbnpmp.fr

D. IDENTIFICATION DE VOS ATTENTES ET VOS BESOINS ?

15) Pouvez-vous hiérarchiser vos besoins ?

(0 : aucun, 1: peu, 2: moyen, 3: important; 4: impératif)

D. IDENTIFICATION DE VOS ATTENTES ET VOS BESOINS ?

15) Pouvez-vous hiérarchiser vos besoins ?

(0 : aucun, 1: peu, 2: moyen, 3: important; 4: impératif)

	0	1	2	3	4
Actualités en ligne	<input type="checkbox"/>				
Formations	<input type="checkbox"/>				
Mutualisation, rencontres	<input type="checkbox"/>				
Appuis techniques	<input type="checkbox"/>				
Méthodes de contrôle	<input type="checkbox"/>				
Gestion et valorisation des déchets verts	<input type="checkbox"/>				
Protocoles de suivi	<input type="checkbox"/>				
Liste PEE Occitanie (Statut, impacts sur le milieu naturel, etc.)	<input type="checkbox"/>				
Cartes de répartition	<input type="checkbox"/>				
Aide à la détermination	<input type="checkbox"/>				

16) Précisez les actions que vous mettrez en place dans l'avenir ?

(1: peu probable, 2: probable, 3: certain)

16) Précisez les actions que vous mettrez en place dans l'avenir ?

(1: peu probable, 2: probable, 3: certain)

	1	2	3
Surveillance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Expérimentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restauration écologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17) L'outil de retours d'expériences sur le site INV MED répond-il à vos besoins?

© INV MED (www.invmed.fr)

17) L'outil de retours d'expériences sur le site INV MED répond-il à vos besoins?

© INV MED (www.invmed.fr)

Cartographie dynamique des actions

Home / Réseau, actions / Cartographie dynamique des actions

Cette cartographie localise les actions menées en région qui ont fait l'objet d'un retour d'expérience sur cette plateforme. Pour afficher vos actions, rendez-vous sur la page retour d'expérience pour commencer un questionnaire.

Les retours d'expériences en région sont synthétisés en préconisations de gestion dans les fiches espèces en cliquant sur le lien suivant : [ici](#)

Des retours d'expériences formalisés sur plusieurs années sont disponibles à l'échelle nationale en cliquant sur le lien suivant : [ici](#)

Filtrer les résultats

Type d'action : Travaux de gestion ou expérimentation 5

Nom de l'action :

Nom de l'espèce :

Opération : 5

Rechercher

Map showing locations 7, 17, 4, 12.

Oui

Non

Autre : _____

18) Les outils de signalement et de consultation des PEE sur les sites INVMEC et PLANPEE MP répondent-ils à vos besoins ?

©PLANPEE MP (<http://pee.cbnpmp.fr/>)

18) Les outils de signalement et de consultation des PEE sur les sites INVMEC et PLANPEE MP répondent-ils à vos besoins ?

©PLANPEE MP (<http://pee.cbnpmp.fr/>)

Filter Zone (GAL, PN, PNR, RNR, N2000, BV)

Département Commune Plante exotique



Nouvelle version 2019
Saisir, consulter, exporter les données de votre territoire !

Nombre de releves :
Total : 12375
Filtres : 12375

Nombre d'observations :
Total : 27217
Filtres : 27217

Oui

Non

Autre : _____

19) Avez-vous d'autres attentes vis-à-vis de la future stratégie régionale ?
(texte libre)

E. ÊTRE INFORMÉ



20) Nous souhaitons organiser en 2020 des ateliers territoriaux (2 en Languedoc-Roussillon, 1 en Midi-Pyrénées) pour vous rencontrer. Si vous souhaitez être informé de la date des ateliers et du résultat de l'enquête, INDIQUEZ VOTRE MAIL :

Dans le cadre du règlement n° 2016/679, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD), vos coordonnées personnelles ne seront pas diffusées.

(texte libre)

Merci de votre participation

Annexe 2 : Tableau des structures ayant répondu au questionnaire

Type de structure	Nom de la structure	Nb de réponses
Établissement public, administration	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	1
Établissement public, administration	Agence de l'eau Adour-Garonne	1
Établissement public, administration	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	1
Établissement public, administration	Agence régionale de la biodiversité Occitanie (ARB Occitanie)	1
Établissement public, administration	Agence régionale de santé Occitanie (ARS Occitanie)	6
Établissement privé	Alliance Forêts Bois	3
Association, fédération	ANA-Conservatoire des espaces naturels Ariège (labellisé CPIE) en Ariège	2
Association, fédération	Association ADENA - Réserve naturelle nationale du Bagnas	1
Association, fédération	Association Arbres et paysages d'Autan	2
Association, fédération	Association botanique gersoise	1
Association, fédération	Association de coordination technique agricole (ACTA) - les instituts techniques agricoles	1
Association, fédération	Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (ADASEA) d'OC	2
Association, fédération	Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (ADASEA) du Gers	2
Association, fédération	Association ISATIS	2
Association, fédération	Association Les Ecologistes de l'Euzière	1
Association, fédération, Établissement public, administration	Association mycologique et botanique de l'Aveyron (AMBA)	1
Association, fédération	Association nature Comminges	1
Association, fédération	Association nature en Occitanie	4
Association, fédération	Association Primula plantes & hommes	1
Association, fédération	Association régionale pêche Occitanie	1
Association, fédération	Association Société de sciences naturelles de Tarn-et-Garonne	1
Association, fédération	Association Terres de vie en Lozère	1
Particulier	Botaniste indépendant	2
Établissement privé	Bureau d'études ADRET environnement	1
Établissement privé	Bureau d'études Carex (cartographie et expertise des milieux naturels)	1
Établissement privé	Bureau d'études Conseil expertise recherche et maîtrise d'œuvre en écologie (CERMECO)	1

Établissement privé	Bureau d'études Dinger environnement	1
Établissement privé	Bureau d'études Eaucea	2
Établissement privé	Bureau d'études Egis	1
Établissement privé	Bureau d'études La Garonnaise	1
Établissement privé	Bureau d'études L'Atelier des cimes	1
Établissement privé	Bureau d'études Naturalia environnement	2
Association, fédération, Établissement privé	Cade Jardin méditerranéen	1
CDR EEE	Centre de ressources espèces exotiques envahissantes (CDR-EEE)	1
Établissement public, administration	Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) - délégation régionale Midi-Pyrénées	1
Établissement public, administration	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	1
Association, fédération	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Bigorre Pyrénées	1
Association, fédération	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Rouergue	1
Association, fédération	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Bassin de Thau	1
Association, fédération	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays Gersois	1
Association, fédération	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Terres Toulousaines (31) - association REFLETS	1
Chambre consulaire	Chambre d'agriculture de Haute-Garonne (31)	1
Chambre consulaire	Chambre d'agriculture de l'Aveyron (12)	1
Chambre consulaire	Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie	1
Collectivité territoriale	Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	1
Collectivité territoriale	Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron	1
Collectivité territoriale	Communauté de Communes Lodévois et Larzac	1
Collectivité territoriale	Communauté de Communes Terres des Confluences	2
Association, fédération	Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Hérault	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental de la Haute-Garonne (31)	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental de la Lozère (48)	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental de l'Aveyron (12)	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (64)	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental du Gard (30)	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental du Gers (32)	1
Collectivité territoriale	Conseil départemental du Tarn (81)	1
Association, fédération	Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)	3
Établissement public, administration	Conservatoire du littoral - Délégation de rivages Languedoc-Roussillon	1
Établissement public, administration	Direction départementale des territoires (DDT) - Aveyron (12)	1
Établissement public, administration	Direction départementale des territoires (DDT) - Hautes-Pyrénées (65)	2
Établissement public, administration	Direction départementale des territoires (DDT) - Lot (46)	1

Établissement public, administration	Direction départementale des territoires (DDT) - Tarn-et-Garonne (82)	2
Établissement public, administration	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - Aude (11)	1
Établissement public, administration	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - Pyrénées-Orientales (66)	1
Établissement public, administration	Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Occitanie (DREAL Occitanie)	2
Établissement public, administration	Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie (DRAAF Occitanie)	1
Établissement public, administration	DREAL Occitanie - Laboratoire d'hydrobiologie	1
Établissement public, administration	École Pratique des Hautes Etudes	1
Établissement privé	EIRL Aicha du boucheron chemins de paysages (Paysagiste concepteur)	1
Collectivité territoriale	Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) (non renseigné)	1
Collectivité territoriale	Établissement public territorial de bassin (EPTB) - Fleuve Hérault	1
Établissement public, administration	Etablissement public territorial de bassin (EPTB) - Institution Adour	2
Établissement privé	Exploitant agricole - SCEA de Marmorières & Jehan le Pelletier de Woillemont	1
Établissement privé	Exploitant agricole -SCEA Château Montfin	1
Particulier	Exploitations agricoles (non renseignées)	4
Association, fédération	Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA09) de l'Ariège (09)	1
Association, fédération	Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA32) du Gers (32)	1
Association, fédération	Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA48) de Lozère (48)	1
Association, fédération	Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA81) du Tarn (81)	1
Association, fédération	Fédération départementale des chasseurs (FDC 32) du Gers (32)	1
Association, fédération	Fédération départementale des chasseurs (FDC 46) du Lot (46)	1
Association, fédération	Fédération départementale des chasseurs (FDC 81) du Tarn (81)	2
Association, fédération	Fédération départementale des chasseurs (FDC 82) du Tarn-et-Garonne (82)	1
Association, fédération	Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) France	1
Établissement public, administration	Jardin botanique Henri Gaussen	1
Établissement public, administration	Laboratoire ECOLAB (Ecologie fonctionnelle et environnement), Université Toulouse 2 Paul Sabatier	1
Établissement privé	Laboratoires Dubernet	1
Association, fédération	Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) du Tarn (81)	1
Collectivité territoriale	Mairie d'Argelès-sur-Mer	1
Établissement public, administration, Collectivité territoriale	Mairie de Balma	1
Collectivité territoriale	Mairie de Fontenilles	1
Collectivité territoriale	Mairie d'Enveitg	1

Établissement public, administration	Office français de la biodiversité (OFB) - Service départemental Tarn-et-Garonne (82), Service départemental Ariège (09), Service départemental Aveyron (12), Service départemental Tarn (81), Service départemental Lot (46), Service départemental Hautes-Pyrénées (65), Direction régionale Occitanie.	9
Établissement public, administration	Office national des forêts (ONF)	2
Établissement public, administration	Parc national des Pyrénées	1
Collectivité territoriale	Parc naturel régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée	2
Collectivité territoriale	Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy	1
Collectivité territoriale	Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses	1
Collectivité territoriale	Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises	2
Collectivité territoriale	Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc	3
Établissement privé	Société coopérative d'intérêt collectif agricole (SCICA) (non renseigné)	1
Établissement privé	Société d'intérêt collectif agricole (SICA) Pêchesud	1
Collectivité territoriale	Syndicat Couserans service public (SYCOSERP)	1
Collectivité territoriale	Syndicat du bassin Hers Girou (SBHG)	1
Collectivité territoriale	Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du massif du Pibeste Aoulhet	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte Canigó Grand Site	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte d'aménagement du bassin Versant de la Cèze - ABCèze	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA)	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)	2
Collectivité territoriale	Syndicat mixte de la Têt bassin versant (SMTBV)	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte de rivière Cérou Vère	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte des bassins versants du Céou et de la Germaine	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte des bassins versants du Réart	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte des trois vallées (SM3V)	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian	2
Collectivité territoriale	Syndicat mixte du bassin de l'Agout	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A)	2
Collectivité territoriale	Syndicat mixte du bassin versant Tarn aval	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL)	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte Lot Dourdou (SMLD)	1
Collectivité territoriale	Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (SMCG)	4
Collectivité territoriale	Toulouse métropole service Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	1
Établissement public, administration	Voies navigables de France (VNF)	1
Particulier	Wilfried Ratel Expertises naturalistes	1

Annexe 3 : Liste des PEE mentionnées par les répondants

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nombres de personnes ayant cité l'espèce	Réglementation (Arrêtés ministériels)	Milieu
<i>Reynoutria</i> spp.	Renouées asiatiques	111	Non réglementée	Terrestre
<i>Ambrosia</i> sp.	Ambrosie(s)	88	Réglementée	Terrestre
<i>Ludwigia</i> sp.	Jussies américaines	81	Réglementée	Aquatique
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	64	Réglementée	Terrestre
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle du Brésil	47	Réglementée	Aquatique
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la pampa	35	Non réglementée	Terrestre
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	25	Réglementée	Terrestre
<i>Carpobrotus</i> sp.	Griffes de sorcière	17	Non réglementée	Terrestre
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	19	Non réglementée	Terrestre
<i>Impatiens</i> sp.	Balsamine(s)	18	Non réglementée	Terrestre
<i>Acer negundo</i>	Erable negundo	7	Non réglementée	Terrestre
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	7	Non réglementée	Terrestre
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	7	Non réglementée	Terrestre
<i>Xanthium</i> sp.	Lampourde	7	Non réglementée	Terrestre
<i>Baccharis halimifolia</i>	Séneçon en arbre	4	Réglementée	Terrestre
<i>Elaeagnus angustifolia</i>	Olivier de Bohème	5	Non réglementée	Terrestre
<i>Lagarosiphon major</i>	Grand lagarosiphon	4	Non réglementée	Aquatique
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	4	Non réglementée	Terrestre
<i>Symphyotrichum</i> sp.	Aster(s)	4	Non réglementée	Terrestre
<i>Amorpha fruticosa</i>	Faux-indigotier	3	Non réglementée	Terrestre
<i>Datura</i> sp.	Datura(s)	3	Non réglementée	Terrestre
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	3	Non réglementée	Terrestre
<i>Phyla nodiflora</i> var. <i>minor</i>	Lippia gazon	2	Non réglementée	Terrestre
<i>Phyllostachys</i> sp.	Bambou(s)	2	Non réglementée	Terrestre
<i>Sorghum halepense</i>	Sorgho d'Alep	2	Non réglementée	Terrestre
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole tenace	2	Non réglementée	Terrestre
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa d'hiver	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des Frères Verlot	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Cenchrus</i> sp.	Pennisetum(s)	1	Subsp. <i>setaceus</i>	Terrestre
<i>Egeria densa</i>	Égérie dense	1	Non réglementée	Aquatique
<i>Elodea canadensis</i>	Élodée du Canada	1	Non réglementée	Aquatique
<i>Elodea nuttallii</i>	Élodée de Nuttall	1	Réglementée	Aquatique
<i>Erigeron canadensis</i>	Erigéon du Canada	1	Non réglementée	Terrestre

<i>Gleditsia triacanthos</i>	Févier d'Amérique	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Heliotropium curassavicum</i>	Héliotrope de Curaçao	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Lindernia dubia</i>	Lindernie fausse-gratiolle	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Opuntia ficus-indica</i>	Figuier de Barbarie	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Opuntia stricta</i>	Oponce stricte	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Oxalis sp.</i>	Oxalis(s)	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Paspalum distichum</i>	Paspale à deux épis	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge d'Amérique	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Solidago sp.</i>	Solidage(s)	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Spiraea japonica</i>	Spirée du Japon	1	Non réglementée	Terrestre
<i>Viburnum tinus</i>	Viorne tin	1	Non réglementée	Terrestre

Remarque : au delà des 8 premières espèces proposées lors de l'enquête, 30 autres espèces ou genre ont été cités sur (158 réponses, 93,8% des répondants)

Annexe 4 : Attentes des répondants vis-à-vis de la future stratégie

Types d'attentes	Réponses des répondants
Animation/Mise en réseau	Associer les bureaux d'études compétents dans le suivi et la gestion des PEE
Animation/Mise en réseau	Co-construction avec les acteurs locaux
Animation/Mise en réseau	Collaboration avec les gestionnaires des espaces naturels et les CPIE
Animation/Mise en réseau	Coordination de l'ensemble des acteurs travaillant sur les EEE avec un partage d'expériences et des méthodes
Animation/Mise en réseau	Coordination des actions avec l'ensemble des acteurs
Animation/Mise en réseau	Définir le jeu d'acteur et comment intervenir auprès des professionnels agricoles, des services d'entretien des routes, du grand public...
Animation/Mise en réseau	Des réflexions interrégionales sur les espèces dont les modes de dissémination sont linéaires (cours d'eau, routes) afin d'intégrer les principes de solidarité amont-aval.
Animation/Mise en réseau	Être consulté
Animation/Mise en réseau	Favoriser les retours d'expériences
Animation/Mise en réseau	Favoriser les retours d'expériences. Bilan par département pour orienter les actions
Animation/Mise en réseau	Favoriser les retours d'expériences. Formations (Webinaire)
Animation/Mise en réseau	Intégration au réseau Chambre d'agriculture et diffusion information/pédagogie méthode d'élimination via Bulletin de Santé du végétal.
Animation/Mise en réseau	Mise en réseau et animation, mobilisation de crédits, montage de projets à une échelle pertinente
Animation/Mise en réseau	Organisation de réunions en département sur les EEE
Animation/Mise en réseau	Poursuivre l'animation de la stratégie régionale
Appuis techniques/Outils	Accompagnement ponctuel sur le terrain
Appuis techniques/Outils	Aide sur les plantations ornementales (visibilité sur les pépiniéristes pouvant fournir des alternatives aux PEE)
Appuis techniques/Outils	Aider les déchetteries pour créer une filière espèces exotiques
Appuis techniques/Outils	Avoir un soutien technique sur les opérations à mettre en œuvre
Appuis techniques/Outils	Développer des veilles/suivis participatifs sur certaines espèces
Appuis techniques/Outils	Fiches actions pour la lutte contre les PEE
Appuis techniques/Outils	Formations et appuis des acteurs privés sur le terrain
Appuis techniques/Outils	Gestion des PEE au niveau agricole
Appuis techniques/Outils	Gestion des PEE au niveau agricole et implication des acteurs agricoles
Appuis techniques/Outils	Liste d'espèces (mise à jour)
Appuis techniques/Outils	Obtenir les données PEE (format SIG)
Appuis techniques/Outils	Prendre en compte les attentes et contraintes des gestionnaires forestiers

Appuis techniques/Outils	Prioriser les espèces par département
Appuis techniques/Outils	Rappeler que la "non action" est un mode de gestion et ne pas dépenser l'argent public
Appuis techniques/Outils	Sensibilisation des services d'entretien (voiries, berges etc.) sur les PEE
Appuis techniques/Outils	Une cartographie unique sur les ambrosies
Moyens	Faciliter les interventions des collectivités et particuliers, notamment d'un point de vue financier
Moyens	Financements durables et simples
Moyens	Logistique et financements
Prévention/Surveillance	Agir sur les causes (dégradations) et non les symptômes
Prévention/Surveillance	Complémentarité entre les réseaux de signalement
Prévention/Surveillance	Liste des espèces potentiellement envahissantes en plus d'une liste PEE
Prévention/Surveillance	Mise en place de veilles sur les cours d'eau
Prévention/Surveillance	Que les plantes exotiques envahissantes soient prises en compte dans les échanges internationaux
Prévention/Surveillance	Trouver la ressource financière et humaine pour la surveillance des PEE
Prévention/Surveillance	Veille sur les PEE et les changements climatiques
Prévention/Surveillance	Veille sur les PEE et sensibilisation auprès des pépiniéristes



Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Antenne Languedoc-Roussillon

Parc scientifique Agropolis – Bât. 7

2214 Boulevard de la Lironde

34980 Montferrier-sur-Lez

04 99 23 22 11

contact@cbnmed.fr



Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Siège

Vallon de Salut, BP 70315

65203 Bagnères-de-Bigorre Cedex

05 62 95 85 30

contact@cbnmp.fr

Conservatoire Botanique National



PYRÉNÉES et MIDI-PYRÉNÉES



Conservatoire Botanique National



PORQUEROLLES